

Informations sociales, environnementales et sociétales

Ce rapport est l'application des articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Il s'inspire des référentiels internationaux comme la Global Reporting Initiative (voir le tableau de correspondance en pages 327 et 328) et la norme ISO 26000. Ce rapport vise à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale.

Il se compose de trois parties distinctes :

- Informations sociales, de la page 170 à la page 181;
- Informations environnementales, de la page 181 à la page 192 ;
- Informations sociétales, de la page 192 à la page 202.

La politique et la stratégie de développement durable sont présentées en pages 28-39 du présent rapport annuel. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com, remis à jour réqulièrement, notamment les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu. VINCI fait appel à l'un de ses commissaires aux comptes pour émettre un avis sur l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées. Le rapport présentant les travaux, les conclusions et la Note méthodologique figure en pages 202-204. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les dix principes du Global Compact, initiative de l'ONU, et à en communiquer chaque année les initiatives prises. VINCI s'est également engagé auprès de l'association des Amis du Global Compact France à promouvoir cette initiative auprès du monde des affaires. Advance, questionnaire d'autoévaluation développement durable, qui permet aux managers de passer en revue les thématiques sociales, environnementales et sociétales du Groupe, et de prendre des décisions stratégiques sur leurs orientations, a été développé par VINCI, conformément aux principes du Global Compact, des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail), de la norme ISO 26000.

Mise en œuvre du Global Compact

| Engagements/Principes | Initiatives 2015 |
|-----------------------|------------------|

| | l'homme | |
|--|---------|--|
| | | |
| | | |

- international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe
- Soutien par Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) à 27 projets associatifs d'ordre économique, sanitaire et éducatif.
- Actions de lutte contre le VIH sida, le paludisme, le choléra et Ebola
- Poursuite du groupe de travail « droits humains », qui réunit des directeurs des ressources humaines d'entreprises actives dans des territoires potentiellement sensibles
- Poursuite du déploiement de la Charte relations sous-traitants du Groupe, conçue pour tous les pays et métiers du Groupe Poursuite de l'intégration du chapitre « Normes de travail et droits humains » dans les nouveaux contrats-cadres du Groupe avec ses fournisseur
- Invitation d'une délégation de représentants syndicaux au Qatar pour découvrir la réalité de nos chantiers et les conditions
- 2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.
- Nouvelle version d'Advance, outil d'autoévaluation pour les comités de direction des entreprises, qui traite des droits
- humains fondamentaux.

 Élaboration d'un guide des droits humains fondamentaux à l'intention des opérationnels du Groupe
- Étude d'impact sur les droits de l'homme chez QDVC, filiale de VINCI au Qatar, menée par un tiers indépendant, Business for Social Responsibility (BSR).

Normes du travail

- 3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.
- 1 162 accords collectifs signés
- Renouvellement de l'accord en faveur de la promotion du dialogue social au sein du groupe VINCI. Renouvellement de l'accord de comité d'entreprise européen VINCI.
- 4. Éliminer toutes les formes de travail forcé
- Explicitation des risques via le guide des droits humains fondamentaux, avec définitions et études de cas
- ou obligatoire
- Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail forcé ou obligatoire.
- 5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants
- Explicitation des risques via le guide des droits humains fondamentaux, avec définitions et études de cas.
 Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail des enfants.
- 6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions

- Déploiement du programme diversité via le réseau mondial de 109 animateurs diversité du Groupe Formations à la diversité intégrées dans le parcours de formation des managers opérationnels du Groupe, 7 514 heures
- de formation en 2015 - Guide pédagogique diffusé à l'ensemble des animateurs diversité, pour leur permettre d'animer localement des séances de sensibilisation aux stéréotypes, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances

Respect de l'environnement

- 7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux
- Systématisation de la prise en compte de critères environnementaux en amont des projets ainsi que dans les analyses de risque des activités, du risque produit (REACH) à la prévention des pollutions – 41 397 heures de formation à l'environnement.
- Participation volontaire à la notation relative à la transparence et à la performance de sa stratégie « eau » par le CDP Water avec un résultat, en 2015, d'un niveau de management B - au-dessus de la moyenne des entreprises du secteur - Poursuite d'une notation élevée au CDP Carbone avec la note de 98 B.
- - Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie (ACV) lors des phases d'offre et de conception : analyse multicritère sur les différentes phases de vie du projet.
- 8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus arande.
- Développement d'une stratégie nationale sur la biodiversité et mise en place d'un réseau de correspondants et d'un comité thématique
- Poursuite des travaux sur la préservation de la biodiversité en partenariat avec les associations environnementales. Participation au conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité
- 9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Accompagnement des travaux de recherche et d'enseignement de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis
- Accompagnement des avaats de récherche de récherche de la chaire « Eco-conféguent des avaats de récherche de la chaire » (Eco-conféguent des associant des référents VINCI et trois conférences par an.
 Quatrième université de la chaire « Éco-conception » avec la participation de près de 300 décideurs internes et partenaires.
 Intégration des énergies renouvelables et des systèmes plus efficients en énergie dans les activités du Groupe et essor de la garantie de performance dans les offres commerciales.

Lutte contre la corruption

- 10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.
- Poursuite du renforcement du contrôle interne
- Poursuite de la diffusion de la Charte éthique et comportements auprès de l'ensemble du management.
- Adhésion de 97,3 % du management à la *Charte éthique et comportements*. Intégration de critères sociétaux, dont la lutte contre la corruption, dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales VINCI au travers des contrats-cadres
- Le p[']oint 6 de notre *Charte relations sous-traitants* reprend le respect des valeurs de VINCI, du Manifeste et de sa *Charte éthique* et comportements
- · Nouvelle version d'Advance, outil d'autoévaluation pour les comités de direction des entreprises, qui traite du respect des principes éthiques

1. Informations sociales

1.1 Politique générale des ressources humaines

Cette section suit de manière précise l'article 225 de la Loi Grenelle II. Elle s'inspire également des principes de la GRI G4 (Global Reporting Initiative version 4) – voir tableau de correspondance pages 327 et 328.

La politique de développement économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant à la fois des activités de court terme et de long terme, exercés au travers d'une organisation décentralisée dont la performance repose sur la valeur de son patrimoine humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi priorité aux hommes sur les systèmes et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux. Pour accompagner son développement, en particulier à l'international, le Groupe a formalisé depuis 2010 un cycle de développement de son capital humain adapté à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les dispositifs concernent l'ensemble des stades de la vie professionnelle des salariés, allant du recrutement à l'entretien annuel, de la formation à la revue collégiale des effectifs, de l'échange direct à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la mise en œuvre des plans individuels de développement (mobilité, formation, etc.) et ce, jusqu'à leur départ (retraite, fin de contrat, etc.).

Acteur majeur de secteurs d'activité très atomisés, fortement concurrentiels, le Groupe est particulièrement investi dans son devoir d'exemplarité et le prouve par ses résultats. Depuis sa création en 2000, VINCI a acquis une réelle notoriété auprès des jeunes ingénieurs français et l'attrait de sa marque employeur contribue à positionner VINCI à la huitième place des employeurs préférés auprès de cette cible en 2015, selon l'enquête menée par Universum en France.

1.2 Emploi

1.2.1 Effectifs

Présent dans plus d'une centaine de pays, VINCI employait 185 452 salariés à fin 2015, soit un effectif quasi stable par rapport à 2014 (185 293 salariés). Cette stabilité s'explique par des diminutions d'effectifs en Europe et sur certaines activités, compensées par des augmentations d'effectifs sur des grands projets à l'international et l'intégration de nouvelles sociétés. La part des entités européennes dans l'emploi total représente près de 80 % en 2015. La part des effectifs hors Europe augmente, passant de 19 % des effectifs totaux en 2014 à 20 % en 2015, notamment par la croissance externe, par exemple avec l'acquisition d'Orteng Enghenaria au Brésil.

Dans un contexte économique européen particulièrement difficile depuis plusieurs années, les sociétés de VINCI résistent en mettant en application les outils de gestion des ressources humaines adéquats, notamment des actions de maillage territorial et de solidarité, ainsi que l'accompagnement de la mobilité professionnelle et géographique en fonction des activités. Néanmoins, des opérations de restructuration ont été menées, en concertation avec les organisations syndicales, pour proposer les solutions adaptées.

Répartition des effectifs par zone géographique, par pôle d'activité au 31 décembre 2015 et évolution

| | | 2015 2014 2015/201 | | | | | | | | | 2015/2014 |
|------------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|-------------------|---------|-----------------------|------------------------------------|---------|---------|---------|-----------|
| | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | VINCI Immobilier et holdings | Total | % | Total | Évolution |
| France | 6 776 | 628 | 415 | 34 030 | 22 886 | 32 431 | 770 | 97 936 | 52,8 % | 100 952 | (3,0 %) |
| Royaume-Uni | - | - | 12 | 493 | 2 396 | 5 605 | - | 8 506 | 4,6 % | 9 053 | (6,0 %) |
| Allemagne | - | - | 24 | 10 168 | 3 345 | 332 | 11 | 13 880 | 7,5 % | 13 889 | (0,1 %) |
| Benelux | - | - | 1 | 4 147 | 586 | 150 | 5 | 4 889 | 2,6 % | 4 645 | 5,3 % |
| Europe centrale et orientale | - | - | 46 | 2 989 | 4 592 | 3 873 | - | 11 500 | 6,2 % | 11 083 | 3,8 % |
| Autres pays d'Europe | - | 3 237 | 72 | 5 941 | 352 | 1 259 | - | 10 861 | 5,9 % | 10 333 | 5,1 % |
| Europe hors France | - | 3 237 | 155 | 23 738 | 11 271 | 11 219 | 16 | 49 636 | 26,8 % | 49 003 | 1,3 % |
| Amériques | - | - | 100 | 2 714 | 3 958 | 6 238 | - | 13 010 | 7,0 % | 11 481 | 13,3 % |
| Afrique | - | - | - | 1 562 | - | 10 917 | - | 12 479 | 6,7 % | 11 063 | 12,8 % |
| Reste du monde | - | 1 527 | - | 3 298 | - | 7 566 | - | 12 391 | 6,7 % | 12 794 | (3,1 %) |
| Total | 6 776 | 5 392 | 670 | 65 342 | 38 115 | 68 371 | 786 | 185 452 | 100,0 % | 185 293 | 0,1 % |

Depuis 2010, la proportion des managers a progressé, passant de 17 % à 19 %. Au 31 décembre 2015, l'effectif global de VINCI se compose de 35 724 managers et 149 728 non-managers. Sur la même période, la part des femmes dans l'effectif a progressé de 12,5 % à 14,5 %, soit une augmentation de 14,6 %. Les femmes représentent 13,7 % des non-managers et 18 % des managers.

Répartition des effectifs par catégorie, par sexe, par pôle d'activité au 31 décembre 2015 et évolution

| | | | | | 2015 | | | | | 2014 | 2015/2014 |
|--------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------|-----------------------|------------------------------------|---------|---------|---------|-----------|
| | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | VINCI Immobilier et holdings | Total | % | Total | Évolution |
| Managers | 918 | 673 | 394 | 12 825 | 4 673 | 15 751 | 490 | 35 724 | 19,3 % | 35 345 | 1,1 % |
| Hommes | 607 | 414 | 248 | 10 924 | 4 010 | 12 767 | 312 | 29 282 | 82,0 % | 29 092 | 0,7 % |
| Femmes | 311 | 259 | 146 | 1 901 | 663 | 2 984 | 178 | 6 442 | 18,0 % | 6 253 | 3,0 % |
| Non-managers | 5 858 | 4 719 | 276 | 52 517 | 33 442 | 52 620 | 296 | 149 728 | 80,7 % | 149 948 | (0,1 %) |
| Hommes | 3 390 | 3 374 | 142 | 46 023 | 29 981 | 46 243 | 111 | 129 264 | 86,3 % | 129 801 | (0,4 %) |
| Femmes | 2 468 | 1 345 | 134 | 6 494 | 3 461 | 6 377 | 185 | 20 464 | 13,7 % | 20 147 | 1,6 % |
| Total | 6 776 | 5 392 | 670 | 65 342 | 38 115 | 68 371 | 786 | 185 452 | 100,0 % | 185 293 | 0,1 % |
| Hommes | 3 997 | 3 788 | 390 | 56 947 | 33 991 | 59 010 | 423 | 158 546 | 85,5 % | 158 893 | (0,2 %) |
| Femmes | 2 779 | 1 604 | 280 | 8 395 | 4 124 | 9 361 | 363 | 26 906 | 14,5 % | 26 400 | 1,9 % |

La structure de la pyramide des âges chez VINCI reste solide, avec une répartition équilibrée entre les différentes classes d'âge. En cinq ans, la part des effectifs de moins de 25 ans s'est maintenue autour de 10 % et celle des plus de 50 ans est restée stable autour de 25 %.

Répartition des effectifs par âge, par pôle d'activité au 31 décembre 2015 et évolution

| | | 2015 | | | | | | | | | |
|-----------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------|-----------------------|------------------------------------|---------|-------|---------|-----------|
| | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | VINCI Immobilier et holdings | Total | % | Total | Évolution |
| Moins de 25 ans | 85 | 209 | 60 | 6 216 | 2 849 | 6 371 | 75 | 15 865 | 9 % | 16 654 | (5 %) |
| De 26 à 35 ans | 483 | 1 545 | 216 | 16 543 | 8 765 | 21 546 | 223 | 49 321 | 26 % | 49 947 | (1 %) |
| De 36 à 50 ans | 3 384 | 2 761 | 288 | 25 649 | 15 529 | 26 377 | 295 | 74 283 | 40 % | 74 114 | 0 % |
| Plus de 50 ans | 2 824 | 877 | 106 | 16 934 | 10 972 | 14 077 | 193 | 45 983 | 25 % | 44 578 | 3 % |
| Total | 6 776 | 5 392 | 670 | 65 342 | 38 115 | 68 371 | 786 | 185 452 | 100 % | 185 293 | 0 % |

1.2.2 Embauches et départs

La stabilité des effectifs entre 2014 et 2015 s'explique par la diminution des activités dans certains pays européens, notamment en France dans le contracting (construction, énergies et routes) et par le développement international du Groupe, en particulier en Afrique et sur le continent américain. En cinq ans, les effectifs ont néanmoins progressé de 1,2 %, passant de 183 320 salariés à fin 2011 à 185 452 à fin 2015. Le taux de rotation du personnel, autour de 22 % en 2015, conforme à celui du secteur, s'explique par la fin des contrats normaux de chantier, notamment à l'international, et se compense par une politique de recrutement adaptée aux nouveaux chantiers.

1.2.2.1 Recrutement

Dans le monde, la part des emplois durables (contrats à durée de chantier, contrats permanents, contrats à durée indéterminée) dans les embauches est passée de près de 41 % en 2014 à près de 45 % en 2015, retrouvant le même niveau qu'en 2013. VINCI a ainsi poursuivi en 2015, et malgré la crise, sa politique de recrutement, notamment auprès des jeunes, qui ont représenté plus de 8 % des recrutements en emploi durable de l'année, soit 1 548 personnes en première expérience. VINCI a embauché durant l'année 40 919 personnes dans le monde, dont 18 384 en emploi durable (5 727 en France). L'objectif d'accélérer le mouvement d'internationalisation du recrutement a été maintenu.

1.2.2.2 Nature des contrats de travail et évolution

VINCI privilégie les emplois durables, dont la part est restée stable sur les cinq dernières années, aux alentours de 88 % des effectifs. À fin 2015, sur un effectif total de 185 452 salariés dans le monde, 162 184 personnes disposent de contrats durables et 23 268 personnes disposent d'un contrat non-permanent (contrat à durée déterminée pour la France). Le recours à l'intérim permet d'ajuster les besoins de main-d'œuvre au rythme des activités. En France, celui-ci a concerné 11 726 personnes (en équivalents temps-plein) en 2015, soit une diminution de près de 11 % par rapport à 2014. VINCI favorise l'intégration des jeunes en alternance pour leur permettre de coupler une approche pratique aux enseignements théoriques qui leur sont dispensés dans leurs centres de formation. Signataire de la Charte de mobilisation en faveur du développement des formations par alternance avec le ministère français de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle en 2011, VINCI a permis à plus de 4 300 jeunes en alternance d'effectuer leur formation au sein du Groupe en 2015 (4 300 en 2014).

Répartition des effectifs par type de contrat, par pôle d'activité au 31 décembre 2015 et évolution

| | | 2015 | | | | | | | | | 2015/2014 |
|---|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------|-----------------------|------------------------------------|---------|-------|---------|-----------|
| | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | VINCI Immobilier et holdings | Total | % | Total | Évolution |
| Contrats permanents (*) | 6 654 | 4 424 | 623 | 59 504 | 35 247 | 53 672 | 695 | 160 819 | 87 % | 160 844 | (0 %) |
| Contrats à durée de chantier (**) | - | 1 | 7 | 187 | 326 | 844 | - | 1 365 | 1 % | 1 316 | 4 % |
| Contrats non permanents (***) | 45 | 957 | 18 | 3 385 | 1 794 | 12 812 | 32 | 19 043 | 10 % | 18 764 | 1 % |
| Alternance | 77 | 10 | 22 | 2 266 | 748 | 1 043 | 59 | 4 225 | 2 % | 4 369 | (3 %) |
| Total | 6 776 | 5 392 | 670 | 65 342 | 38 115 | 68 371 | 786 | 185 452 | 100 % | 185 293 | 0 % |
| Travailleurs intérimaires en équivalents temps-plein | 7 | 228 | 9 | 6 441 | 2 678 | 14 100 | 24 | 23 487 | 13 % | 26 959 | (13 %) |

^(*) Contrats à durée indéterminée pour la France.

VINCI favorise le développement de l'emploi de salariés locaux ainsi que les mobilités internes. En 2015, 2 452 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne. Les sociétés du Groupe proposent des formules de type volontariat international en entreprise (VIE), qui permettent d'offrir des opportunités à l'international pour de jeunes diplômés. En 2015, VINCI comptait dans ses effectifs 235 VIE, soit environ 5 % de moins qu'en 2014. Le nombre d'expatriés est de 1 982 personnes à fin 2015.

Nombre de mobilités dans le monde

| | | 2015 | | | | | | | | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------|-----------------------|------------------------------------|-------|-------|--|--|
| | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | VINCI Immobilier et holdings | Total | % | | |
| Mobilité intra-pôle | 17 | 13 | 3 | 1 300 | 239 | 744 | 7 | 2 323 | 95 % | | |
| Mobilité vers un autre pôle | 9 | 1 | 12 | 23 | 16 | 55 | 13 | 129 | 5 % | | |
| Total | 26 | 14 | 15 | 1 323 | 255 | 799 | 20 | 2 452 | 100 % | | |

1.2.2.3 Motifs de départ

Les activités du contracting (énergies, routes, construction) exercent leurs métiers dans le cadre de chantiers mobiles d'une durée relativement limitée. Elles mobilisent de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin d'un projet ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leurs déplacements. Dans les activités de concession, notamment autoroutières, les variations saisonnières d'activité expliquent également le nombre de départs, indiqués sous la qualification de fins normales de contrat. L'écart constaté entre 2014 et 2015 s'explique par la variation de périmètre.

Motifs de départs par pôle d'activité et évolution (*)

| | | 2015 | | | | | | | | | 2015/2014 |
|-------------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------|-----------------------|------------------------------------|--------|-------|--------|-----------|
| | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | VINCI Immobilier et holdings | Total | % | Total | Évolution |
| Fins normales de contrat (**) | 1 570 | 678 | 63 | 3 176 | 3 489 | 12 792 | 57 | 21 825 | 52 % | 24 778 | (12 %) |
| Démissions | 26 | 110 | 43 | 2 888 | 1 451 | 4 500 | 32 | 9 050 | 21 % | 8 623 | 5 % |
| Licenciements économiques | - | 1 | - | 843 | 107 | 775 | - | 1 726 | 4 % | 1 641 | 5 % |
| Autres licenciements | 63 | 28 | 12 | 1 578 | 823 | 2 872 | 17 | 5 393 | 13 % | 4 714 | 14 % |
| Autres motifs (***) | 77 | 28 | 11 | 1 311 | 1 285 | 1 428 | 21 | 4 161 | 10 % | 3 399 | 22 % |
| Total | 1 736 | 845 | 129 | 9 796 | 7 155 | 22 367 | 127 | 42 155 | 100 % | 43 155 | (2 %) |

^(*) Hors variation de périmètre.

1.2.2.4 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

En 2015, dans un contexte de crise économique, certaines entreprises ont mené des opérations de restructuration, voire de cessation d'activité. En France, la situation économique et sociale a poursuivi sa dégradation, impactant encore significativement le secteur de la construction et des travaux publics, conduisant à des réductions d'effectifs pour motif économique. VINCI Insertion Emploi (ViE), l'entreprise du Groupe spécialisée dans l'emploi, a mobilisé en 2015 ses compétences pour accompagner les entreprises devant réduire leurs effectifs et leurs collaborateurs dans une logique de parcours professionnels durables.

^(**) Type de contrat spécifique à la France.

^(***) Contrats à durée déterminée pour la France.

^(**) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

^(***) Dont rupture de période d'essai, rupture conventionnelle de contrat (pour la France) et autres.

Dans ces circonstances difficiles, avec des activités par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines de VINCI se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement possibles grâce au fort maillage du Groupe. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de Groupe, pour mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. Enfin, pour les grands chantiers, les sociétés du Groupe sont amenées à gérer des opérations quelquefois importantes de démobilisation et de réaffectation de personnel. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue mensuellement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France et à l'international, et définit avec elles les politiques de l'emploi adaptées.

1.3 Organisation du temps de travail

1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2015, le nombre total d'heures travaillées a été de plus de 320 millions. La part des heures supplémentaires reste stable depuis plus de dix ans, entre 5 et 6 % des heures travaillées (5,3 % en 2015), soit plus de 17 millions d'heures en 2015.

Organisation du temps de travail et évolution

| | | 2015 | | 2014 | 2015/2014 |
|-----------------------------|------------|--------------|-------------|-------------|-----------|
| | Managers | Non-managers | Total | Total | Évolution |
| Heures totales travaillées | 60 295 016 | 260 358 830 | 320 653 846 | 319 539 890 | 0 % |
| Dont heures supplémentaires | 843 676 | 16 157 119 | 17 000 795 | 16 718 976 | 2 % |
| Salariés à temps partiel | 774 | 4 824 | 5 598 | 4 982 | 12 % |

1.3.2 Absentéisme

Sur les 42,8 millions de journées calendaires travaillées dans le monde, 3,5 millions ont été comptabilisées en jours d'absence en 2015, l'absentéisme représentant 8 % des jours travaillés. Depuis plus de dix ans, la part des maladies non professionnelles dans l'absentéisme reste stable, aux alentours des 60 % (57,3 % en 2015). En revanche, la part des absences pour accident du travail est passée de 10 % à 4,6 %.

Répartition des jours d'absence par motif, par pôle d'activité et évolution

| _ | | | | 20 | 15 | | | | | 2014 | 2015/2014 |
|--|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-----------|-----------------------|------------------------------------|-----------|--------|-----------|-----------|
| (en nombre de jours calendaires) | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | VINCI Immobilier et holdings | Total | % | Total | Évolution |
| Maladie non professionnelle | 102 371 | 34 437 | 2 932 | 799 111 | 520 423 | 566 521 | 7 077 | 2 032 872 | 57,3 % | 1 939 465 | 5 % |
| Accident du travail | 9 658 | 7 991 | 617 | 38 777 | 44 046 | 60 869 | 49 | 162 007 | 4,6 % | 157 716 | 3 % |
| Accident de trajet | 1 542 | 1 973 | 16 | 10 591 | 6 300 | 9 215 | 164 | 29 801 | 0,8 % | 27 935 | 7 % |
| Maladie professionnelle reconnue | 200 | 365 | - | 14 230 | 24 366 | 27 260 | - | 66 421 | 1,9 % | 56 366 | 18 % |
| Maternité/paternité | 7 089 | 16 833 | 3 183 | 104 200 | 52 270 | 93 492 | 1 589 | 278 656 | 7,9 % | 255 038 | 9 % |
| Chômage partiel/ activité partielle | - | - | - | 22 402 | 99 742 | 56 041 | - | 178 185 | 5,0 % | 61 423 | 190 % |
| Autres causes | 9 717 | 10 180 | 1 776 | 224 114 | 263 439 | 286 647 | 1 126 | 796 999 | 22,5 % | 784 279 | 2 % |
| Total | 130 577 | 71 779 | 8 524 | 1 213 425 | 1 010 586 | 1 100 045 | 10 005 | 3 544 941 | 100 % | 3 282 222 | 8 % |

1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

1.4.1 Politique générale de rémunération

La politique de rémunération est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement des salariés à la marche de l'entreprise. Elle s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite, etc., dispositifs dont VINCI encourage l'amélioration. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie.

À fin 2015, en France, 96 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. VINCI a distribué en intéressement et participation en France moins que les années précédentes (160 millions d'euros au lieu de 183 millions en 2014 au titre du partage des fruits de la croissance).

Répartition des avantages sociaux et évolution

| (en millions d'euros) | 2015 | 2014 | 2015/2014 Évolution | Dont France 2015 | Dont France 2014 | 2015/2014 Évolution |
|-----------------------|-------|-------|------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| Intéressement | 76,0 | 80,5 | (5,6 %) | 68,5 | 75,2 | (8,9 %) |
| Participation | 95,1 | 111,6 | (14,8 %) | 91,0 | 107,4 | (15,3 %) |
| Oeuvres sociales | 38,7 | 38,2 | 1,4 % | 33,5 | 33,8 | (0,9 %) |
| Abondement | 110,1 | 94,6 | 16,4 % | 98,2 | 93,3 | 5,3 % |
| Total | 319,9 | 324,9 | (1,5 %) | 291,2 | 309,7 | (6 %) |

1.4.2 Rémunérations et charges sociales

Les charges de personnel de 2015 s'élèvent à 8 770 millions d'euros (8 459 millions d'euros en 2014), leur part rapportée au chiffre d'affaires augmente légèrement, autour de 22,8 % du chiffre d'affaires (21,8 % en 2014).

Le comité des ressources humaines réunit tous les mois les principaux directeurs des ressources humaines du Groupe. Ils échangent sur les pratiques et définissent les grandes lignes directrices en matière de rémunération et de charges sociales, qui varient selon les législations du travail en vigueur dans chaque pays et selon les catégories « managers » et « non-managers ». VINCI présente ces données consolidées au niveau mondial et en France.

L'analyse des écarts de rémunérations, réalisée chaque année, montre que les fonctions opérationnelles sont occupées historiquement par les hommes, ce qui explique en partie les écarts de rémunération entre hommes et femmes, même si ces postes commencent lentement à se féminiser. Au-delà, l'analyse des écarts résiduels est gérée par chaque entité, qui s'assure de l'équité des rémunérations à poste et potentiel identique.

Rémunérations et charges sociales dans le monde

| | To | otal | Man | agers | Non-managers | | |
|-----------------------|------|------|------|-------|--------------|------|--|
| (en milliers d'euros) | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | |
| Salaire moyen VINCI | 35 | 33 | 61 | 59 | 28 | 26 | |
| Hommes | 35 | 33 | 64 | 62 | 28 | 27 | |
| Femmes | 31 | 30 | 47 | 46 | 26 | 25 | |
| Charges sociales | 35 % | 37 % | 39 % | 39 % | 34 % | 36 % | |

Pour la France, la présentation fait apparaître une segmentation plus précise : cadres, Etam (employés, techniciens, agents de maîtrise) et ouvriers. Il s'agit de moyennes brutes annuelles en milliers d'euros.

Rémunérations et charges sociales en France

| | Total | | Ca | dres | Et | Etam | | Ouvriers | |
|-----------------------|-------|------|------|------|------|------|------|----------|--|
| (en milliers d'euros) | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | |
| Salaire moyen VINCI | 38 | 38 | 62 | 63 | 33 | 33 | 28 | 27 | |
| Hommes | 38 | 38 | 65 | 67 | 35 | 34 | 28 | 27 | |
| Femmes | 35 | 35 | 50 | 50 | 29 | 29 | 25 | 26 | |
| Charges sociales | 48 % | 48 % | 50 % | 49 % | 48 % | 49 % | 44 % | 45 % | |

1.4.3 Épargne salariale

1.4.3.1 Actionnariat salarié

Dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit, ouvert aux salariés depuis 1995, puise sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

L'effort d'épargne des salariés, qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, est encouragé par un prix connu à l'avance, faisant ressortir une décote de 5 % sur le cours de l'action, et par un abondement dont le niveau a été maintenu en 2015 et dont la grille favorise les versements des salariés aux revenus les plus modestes, soit :

- 100 % jusqu'à 1 000 euros;
- 50 % au-delà et jusqu'à 4 000 euros.

La contribution annuelle de l'entreprise s'élève au maximum à 2 500 euros par salarié. Le montant global de l'abondement pour le fonds Castor s'est élevé à 96,5 millions d'euros en 2015 pour la France.

Par ailleurs, pour accompagner l'internationalisation de ses activités et renforcer le sentiment d'appartenance des salariés au Groupe, VINCI a souhaité poursuivre la diffusion de son plan d'épargne en donnant l'opportunité aux salariés hors de France d'acquérir (directement ou indirectement) des actions VINCI à conditions privilégiées et les associer ainsi aux résultats financiers et à la croissance du Groupe. Une nouvelle opération a été proposée en 2015, sur un périmètre élargi à 27 pays (°), aux salariés des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI justifiant d'au moins six mois d'ancienneté (environ 420 filiales). Sous réserve d'un investissement à trois ans (cinq ans pour le Royaume-Uni), les salariés ont pu percevoir un abondement de VINCI sous forme d'attribution d'actions gratuites, dont le bénéfice est différé à l'échéance pour éviter une taxation à l'entrée (sauf exceptions) et conditionné à la présence dans le Groupe à ce terme.

(*) Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Hong Kong, Indonésie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Pour développer ce dispositif à l'international, VINCI a décidé de renouveler pour 2016 un schéma similaire sur 29 pays, intégrant deux pays supplémentaires, le Mexique et la Nouvelle-Zélande. Ainsi, près de 63 000 salariés dans 460 filiales, soit plus de 75 % des effectifs hors de France, peuvent participer s'ils le souhaitent à une offre dédiée et devenir actionnaires de VINCI. En cinq ans, le taux de couverture du dispositif d'épargne salariale est ainsi passé de près de 60 % à près de 90 % des effectifs du Groupe dans le monde.

Couverture des dispositifs d'épargne salariale et évolution

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|------|------|------|------|------|
| Nombre de pays couverts (dont la France) | 1 | 15 | 20 | 24 | 28 |
| Taux de couverture des effectifs | 59 % | 81 % | 86 % | 88 % | 87 % |

À fin septembre 2015, environ 117 000 salariés du Groupe détiennent près de 9,30 % du capital de la Société au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI, ce qui traduit la confiance des salariés dans l'avenir du Groupe et en fait collectivement le premier actionnaire de VINCI. À la même date, le portefeuille moyen des épargnants s'élève à plus de 27 000 euros.

Créé en 2011, le Cercle des actionnaires salariés compte 13 070 membres au 31 décembre 2015, soit une augmentation de plus de 4 % sur un an. Il dispose d'un numéro Vert, d'un espace sécurisé et personnalisé sur les sites Internet et intranet de VINCI. Les actionnaires salariés peuvent ainsi s'inscrire pour devenir membres du Cercle et participer à différents événements, tels que des visites-découverte des villes de Lyon, Marseille et Paris, et des visites de chantiers ou de réalisations de VINCI. La lettre semestrielle « En direct » les tient par ailleurs informés de l'actualité du Groupe.

1.4.3.2 Épargne retraite

Le plan d'épargne retraite collectif du Groupe baptisé Perco ARCHIMÈDE, entré en vigueur en décembre 2010 en France suite à l'accord collectif conclu le 25 juin 2010 avec les partenaires sociaux signataires au niveau du Groupe (CFDT, CFE-CGC et CFTC), continue sa progression et complète ainsi l'offre d'épargne du PEG VINCI (plan d'épargne du groupe VINCI). Ce dispositif, mis en place pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoire, propose aux salariés un cadre de retraite à des conditions privilégiées, plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès au travers de démarches individuelles, leur offrant:

- une sortie souple au choix, tant en capital qu'en rente ;
- une gestion libre et/ou pilotée;
- une large gamme de supports d'investissement afin de faire des choix cohérents par rapport à leur profil d'épargnant.

VINCI abonde les versements volontaires à hauteur de 50 %, dans la limite de 200 euros par an pour 400 euros de versements. À fin septembre 2015, près de 33 % des salariés en France ont adhéré au Perco, dont la moitié ont moins de 50 ans. Le portefeuille moyen s'élève à près de 1 494 euros, en augmentation de 11,5 % par rapport à 2014. La répartition entre les deux types de gestion reste stable : 60 % de l'encours est en gestion libre et 40 % en gestion pilotée.

Par ailleurs, en France, afin d'aider les salariés cadres et assimilés à se constituer un complément de retraite pour tenir compte de la situation des régimes de retraite obligatoire affectant particulièrement cette catégorie de personnel, VINCI a mis en place REVERSO, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies. Ce dispositif complète le Perco ARCHIMÈDE, ouvert à l'ensemble du personnel en France, et combine les avantages techniques, financiers, sociaux et fiscaux d'un régime collectif avec ceux d'un dispositif individuel ; la sortie du régime se faisant exclusivement en rente.

REVERSO est alimenté à parts égales par le salarié et l'employeur (sur la base d'un taux croissant proportionnellement avec la rémunération), les cotisations, tout comme les versements libres que peut faire le salarié, sont déductibles du revenu imposable. Mis en place au travers d'un contrat d'assurance signé entre VINCI SA et l'assureur ACM-Vie à l'été 2013, il est proposé depuis à l'adhésion des filiales. À fin 2015, le dispositif couvre 741 sociétés, soit plus de 26 000 salariés potentiels.

1.5 Relations sociales et accords collectifs

1.5.1 Politique générale du dialogue social

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. À ce titre, le dialogue social est confirmé comme un élément central de la réussite du Manifeste du Groupe et des engagements qui y sont pris.

Le dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe. En 2015, 9 330 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 8 003 en France). Une enveloppe globale de 220 000 euros est versée aux organisations syndicales disposant de représentants au comité de Groupe, principalement en proportion de leur représentativité, pour les accompagner et leur donner les moyens d'exercer leurs mandats.

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer.

1.5.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge de l'hygiène, de la santésécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France, par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus d'une cinquantaine d'entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution de l'emploi et les prévisions sur ce point, ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe, ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. Des relais propres à chaque métier sont par ailleurs en place dans certains pôles, qui se sont dotés d'instances complémentaires de dialogue afin de favoriser la continuité de leurs relations sociales.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'entreprise européen. L'accord de renouvellement de ce dernier, signé en 2014 à l'unanimité avec les organisations syndicales, prévoit des représentants issus de 18 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse. Il se réunit une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées dans l'espace économique européen et en Suisse. À fin 2015, le comité était composé de 52 représentants.

1.5.3 Libertés syndicales

L'activité du Groupe s'exerçant à 84 % en Europe, le comité d'entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés. Pour les activités hors Europe, les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées au contexte local et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales.

1.5.4 Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs négociés et signés au sein des sociétés qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte les réalités locales et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2015, 1 162 accords collectifs ont été conclus, dont plus de 21 % hors France.

Un accord relatif à la promotion du dialogue social couvrant l'ensemble des sociétés françaises du Groupe a par ailleurs été signé avec les partenaires sociaux le 7 décembre 2015, confirmant la concertation avec les représentants du personnel comme l'une des valeurs de VINCI. Le texte prévoit notamment un renforcement des informations transmises aux représentants ou encore un accompagnement de ces derniers à l'entrée dans le mandat, mais également pendant et à l'issue de celui-ci. La commission de médiation, paritaire, a pour objectif d'offrir une alternative aux contentieux en matière d'entrave personnelle à l'exercice des mandats de représentation. À la fin de leur mandat, les représentants bénéficient d'un abondement de leur compte personnel de formation sous certaines conditions de durée du mandat, notamment afin de faciliter leur reconversion.

Répartition des accords collectifs par thème et évolution

| | 2015 | Part sur le nombre total d'accords | 2014 | 2015/2014 Évolution |
|--|-------|---------------------------------------|-------|------------------------|
| Aménagement et organisation du temps de travail | 142 | 12,2 % | 134 | 6,0 % |
| Diversité et égalité des chances | 87 | 7,5 % | 80 | 8,8 % |
| Droits syndicaux | 75 | 6,5 % | 127 | (40,9 %) |
| Formation | 28 | 2,4 % | 15 | 86,7 % |
| GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) | 44 | 3,8 % | 124 | (64,5 %) |
| Prévention/sécurité/santé | 55 | 4,7 % | 43 | 27,9 % |
| Protection sociale | 101 | 8,7 % | 106 | (4,7 %) |
| Rémunération et périphérie | 550 | 47,3 % | 572 | (3,8 %) |
| Retraite | 7 | 0,6 % | 11 | (36,4 %) |
| Autres | 73 | 6,3 % | 31 | 135,5 % |
| Total | 1 162 | 100,0 % | 1 243 | (6,5 %) |

Plus de 47 % des accords portent sur la rémunération. Parmi les autres thèmes, la négociation collective a abouti de façon significative à des accords concernant l'aménagement et l'organisation du temps de travail, avec 142 accords signés en 2015. On note également une diminution des accords conclus relatifs aux droits syndicaux, passant de 127 à 75 en 2015.

1.5.5 Conflits collectifs

Les absences pour grève chez VINCI restent très marginales. Ainsi en 2015, sur les 42,8 millions de jours travaillés, les absences pour grève ont représenté 9 791 journées (dont 8 010 en France). Les revendications concernent essentiellement les salaires et répondent à des mots d'ordre nationaux.

1.6 Santé et sécurité

1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif d'atteindre le « zéro accident » reste la première priorité du Groupe. Cet objectif, rappelé dans le Manifeste de VINCI, s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants, par exemple) et sur les sites d'exploitation (clients des autoroutes, des parkings, des aéroports, etc.). L'action de VINCI reposant sur l'incitation, le Groupe accompagne par ailleurs ses fournisseurs et ses sous-traitants en mettant à leur disposition des outils et des moyens et en les associant à des actions phare. La *Charte relations sous-traitants* de VINCI, publiée en 2013, traduit en dispositions structurantes les principes du Groupe en la matière. Depuis la mise en œuvre de cette politique prioritaire, les résultats sécurité se sont considérablement améliorés, y compris ces dernières années avec un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de 7,08 (7,51 en 2014).

En 2015, la diffusion d'une culture sécurité pour tous les collaborateurs s'est poursuivie, ainsi que le travail sur la remontée et l'analyse des presque-accidents. L'identification des situations de presque-accidents et des situations à risque en amont des potentiels accidents permet non seulement de réduire le nombre d'accidents mais surtout de construire une culture de la sécurité au quotidien. Des événements mondiaux sur le thème de la sécurité sont organisés régulièrement par les différents pôles du contracting telles, en 2015, la Semaine internationale de la sécurité chez VINCI Energies et chez VINCI Construction, ainsi que la Journée internationale de la prévention d'Eurovia. L'intégration du personnel intérimaire et des sous-traitants dans les actions de formation et de sensibilisation à la sécurité se systématise au sein du Groupe. Les données sécurité concernant les intérimaires et les sous-traitants sont également de plus en plus intégrées aux indicateurs de pilotage de performance du Groupe.

1.6.2 Santé, sécurité des salariés VINCI

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés au travail, y compris les risques psychosociaux. Elle consiste aussi à assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et de qualité de vie au travail, et enfin à assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. La démarche de prévention est animée au niveau du Groupe par la coordination santé-sécurité VINCI. Cette coordination mondiale réunit les directeurs santé-sécurité des différents pôles du Groupe. Elle a pour mission de bâtir une culture santé et sécurité commune, de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et de proposer de nouvelles voies de progrès, adaptées à chaque métier. Elle facilite le travail sur des thématiques communes et la mise en place de dispositions partagées. Les réseaux sociaux, les plates-formes internes collaboratives et les applications mobiles facilitent la diffusion et le suivi des actions sécurité auprès de la communauté des préventeurs, soit une centaine de personnes.

Les campagnes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des salariés font partie des différents dispositifs de prévention.

Sur la thématique de la santé au travail, les initiatives, campagnes et études concernent notamment les addictions, l'ergonomie des postes de travail et les troubles musculo-squelettiques (TMS). En France, VINCI a été partenaire de l'Anact (Agence nationale d'amélioration des conditions de travail) pour la Semaine de la qualité de vie au travail. Une conférence sur la santé au travail a été organisée pour les réseaux ressources humaines et santé-sécurité, en présence de plusieurs membres du comité Exécutif de VINCI.

Résultat de ces différentes actions, le pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt est passé de 60 % à 71 % en cinq ans, soit une progression de plus de 18 %.

Taux de fréquence, taux de gravité, pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt et évolution

| | Groupe | | | | Dont France | | |
|--|--------|-----------|------|------------------------|-------------|------|------------------------|
| | 2015 | | 2014 | 2015/2014 Évolution | 2015 | 2014 | 2015/2014 Évolution |
| Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(*) | 7,08 | ☑ | 7,51 | (5,7 %) | 9,07 | 9,30 | (2,5 %) |
| Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (**) | 0,51 | \square | 0,49 | 4,1 % | 0,85 | 0,79 | 7,6 % |
| Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt | 71 % | | 69 % | 3 % | 66 % | 65 % | 2 % |

^(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

En cinq ans, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est passé de 10,3 (résultat 2011) à 7,08 (résultat 2015).

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle d'activité

| | Taux d | e fréquence | Taux | Taux de gravité | | |
|--------------------|--------|-------------|------|-----------------|--|--|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | | |
| Concessions | 18,95 | 17,98 | 0,92 | 0,69 | | |
| VINCI Autoroutes | 9,50 | 10,81 | 1,02 | 0,79 | | |
| VINCI Airports | 30,17 | 27,07 | 0,85 | 0,64 | | |
| Autres concessions | 4,59 | 7,01 | 0,57 | 0,23 | | |
| Contracting | 6,31 | 6,82 | 0,48 | 0,48 | | |
| VINCI Energies | 5,86 | 6,67 | 0,37 | 0,39 | | |
| Eurovia | 7,85 | 7,36 | 0,69 | 0,63 | | |
| VINCI Construction | 5,92 | 6,65 | 0,46 | 0,48 | | |
| Groupe | 7,08 | ☑ 7,51 | 0,51 | ☑ 0,49 | | |

[🗹] Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

^(**) Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

[☑] Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

En 2015, le nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue dans le Groupe a été de 66 421 jours, à rapprocher des 42,8 millions de jours travaillés.

Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue, taux de fréquence, taux de gravité des maladies professionnelles reconnues et évolution

| | Groupe | | | | Dont France | | |
|---|--------|--------|------------------------|--------|-------------|------------------------|--|
| | 2015 | 2014 | 2015/2014 Évolution | 2015 | 2014 | 2015/2014 Évolution | |
| Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue | 66 421 | 56 366 | 17,8 % | 65 781 | 56 318 | 16,8 % | |
| Taux de fréquence des maladies professionnelles reconnues (*) | 1,24 | 1,07 | 15,9 % | 2,66 | 2,19 | 21,5 % | |
| Taux de gravité des maladies professionnelles reconnues (**) | 0,21 | 0,18 | 16,7 % | 0,45 | 0,37 | 21,6 % | |

^(*) Taux de fréquence des maladies professionnelles : (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000)/heures travaillées.

1.6.3 Santé et sécurité du personnel intérimaire

VINCI associe pleinement les entreprises de travail temporaire aux objectifs de sa politique de prévention-sécurité et notamment à son objectif du « zéro accident ». Cette démarche se concrétise au travers des clauses des contrats-cadres qui lient dans la durée le Groupe à ses partenaires.

En 2011, les entreprises de travail temporaire ont été sélectionnées par le contrat-cadre du Groupe en France sur la base de données économiques et extra-financières. En 2015, un nouvel appel d'offres a été lancé, intégrant des critères de sélection accrus en matière de santé et de sécurité au travail. Ce nouveau référencement prendra effet au 1er janvier 2016.

L'écart constaté entre les taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et des collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des acquis sécurité, de l'expérience et des savoir-faire techniques. Le reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet de mettre en œuvre des actions concrètes de prévention. Les actions menées au travers des derniers contrats-cadres ont permis de faire baisser, en France, le taux de fréquence des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI, en particulier pour les activités de concession. En 2015, en France, ce taux de fréquence est de 24,66. À noter également, le recours décroissant aux intérimaires dans une période de crise économique, passant de 26 959 en 2014 à 23 487 travailleurs intérimaires (en équivalents temps-plein) dans le monde en 2015.

Taux de fréquence en France des accidents du travail avec arrêt des intérimaires par branche et évolution (°)

| | 2015 | 2014 | 2015/2014 Évolution |
|-------------|-------|-------|------------------------|
| Concessions | 13,39 | 21,21 | (36,9 %) |
| Contracting | 24,80 | 23,08 | 7,5 % |
| Total | 24,66 | 23,02 | 7,1 % |

^(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire : (nombre d'accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées du personnel intérimaire.

1.6.4 Santé et sécurité des sous-traitants

La sous-traitance représente pour le Groupe un montant de 8,6 milliards d'euros en 2015, soit environ 22 % du chiffre d'affaires. Dans les activités de VINCI, la sous-traitance est multiforme et s'exerce à des niveaux très divers, certaines sociétés de VINCI se trouvant également en position de sous-traitant. Dans ces conditions de complexité, de nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques avec leurs sous-traitants. Leur dénominateur commun est l'objectif « zéro accident », assorti de clauses particulières concernant le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail ainsi qu'une information permanente sur l'évolution des risques sur chantier. *La Charte relations sous-traitants* de VINCI rappelle l'importance accordée par le Groupe au fait que les salariés de ses partenaires bénéficient sur les chantiers de conditions de sécurité comparables à celles de ses salariés. La diffusion de cette charte s'effectue au travers des clubs pivot régionaux, lieux de rencontres et d'échanges réguliers entre les dirigeants régionaux des activités du Groupe.

1.6.5 Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de VINCI en matière de santé et de sécurité se concrétise par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux sur des thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs et donc la performance globale des sociétés du Groupe. L'un des thèmes majeurs de la négociation collective en 2015 a été la prévention des facteurs de pénibilité, avec l'objectif global d'optimiser les conditions d'exercice des métiers.

En France, les pouvoirs publics ont décidé de faire évoluer par le dialogue social les dispositifs réglementaires sur la pénibilité mis en place en 2014. VINCI a contribué à ce dialogue et le poursuit activement dans les branches professionnelles en 2015 et pour les années suivantes.

1.7 Formation

1.7.1 Politique générale de formation

La politique générale de formation a pour objectifs principaux de partager les fondamentaux de la culture du Groupe et de transmettre des savoirs et des savoir-faire, afin de répondre aux attentes de nos clients, d'en être le meilleur partenaire et de maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes. Elle vise également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque collaborateur grâce à des formations « métiers » et des sessions dédiées au management et au développement personnel et professionnel.

^(**) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle x 1 000)/heures travaillées.

Le développement des compétences répond aux besoins d'amélioration de la productivité et d'adaptation à l'évolution des techniques et des technologies dans chaque métier. L'évolution des projets vers des ouvrages toujours plus complexes et globaux suscite par ailleurs de nouveaux besoins de formation à la mise en synergie des métiers.

Pour atteindre ces objectifs, les sociétés de VINCI ont développé leurs propres centres de formation internes. En central, VINCI Academy pilote des programmes de management, de management de projet et d'autres – transverses – destinés aux dirigeants du Groupe et aux filières fonctionnelles. VINCI Academy termine en 2015 la formation d'une partie de sa population cible. L'année 2016 verra le lancement d'un nouveau projet pédagogique.

En 2015, la part des formations dispensées par les centres de formation internes reste stable et représente 24,2 % du total. Afin d'accompagner la stratégie du Groupe, l'année 2015 a été marquée par une accélération du déploiement à l'international d'un grand nombre de programmes en management de projet, préparation et organisation des chantiers, sécurité, développement des connaissances et des compétences de nos collaborateurs, des sous-traitants mais aussi des partenaires.

Cette accélération est notamment permise par l'utilisation du digital et de la formation en ligne. VINCI Airports compte ainsi plus de 40 000 heures (incluant le e-learning) de formation interne. Des formations relatives à la réglementation aéroportuaire, au management et à l'apprentissage des langues sont donc dispensées par ce biais.

À noter également, l'ouverture en juin 2015 du centre de formation Campus Africa Pro au Maroc, dédié à la formation de l'ensemble des cadres de Sogea-Satom travaillant en Afrique et aux équipes de Sogea Maroc.

L'internationalisation se confirmera en 2016, en particulier chez Eurovia avec la création d'une académie spécifique afin de déployer à l'international une offre de formation adaptée.

Activité des centres de formations internes : nombre d'heures de formation et évolution

| Pôles | Centres de formation internes | Nombre d'heures de formation en 2015 | 2015/2014 Évolution | Nombre de stagiaires en formation en 2015 | 2015/2014 Évolution |
|--------------------|---|---|------------------------|--|------------------------|
| VINCI(*) | VINCI Academy | 2 957 | (70,9 %) | 169 | (83,5 %) |
| Concessions | | 175 585 | 9,9 % | 20 646 | 21,6 % |
| VINCI Autoroutes | Parcours Cofiroute, Parcours ASF, Parcours Escota | 155 400 | 5,0 % | 18 265 | 12,7 % |
| VINCI Airports | Academy VINCI Airports | 20 185 | | 2 381 | |
| Contracting | | 573 137 | 2,4 % | 33 233 | 5,0 % |
| VINCI Energies | Académie VINCI Energies, Cegelec Groupe University | 154 349 | 1,5 % | 9 186 | 1,2 % |
| Eurovia | Centre de formation aux techniques routières | 103 600 | 2,3 % | 3 580 | 30,0 % |
| VINCI Construction | Cesame, Centre Eugène Freyssinet, Centre Sogea-Satom VINCI Construction Grands Projets | 315 188 | 2,8 % | 20 467 | 3,2 % |
| Total | | 751 679 | 3,0 % | 54 048 | 8,8 % |

^(*) VINCI Academy concerne l'ensemble des pôles du groupe VINCI en France et à l'international.

1.7.2 Actions de formation

En 2015, en moyenne, 17 heures de formation par salarié ont été dispensées au sein du Groupe, dont 19 heures par manager et 16 heures par non-manager. 73 % des managers ont bénéficié d'une formation. L'investissement en formation a représenté en 2015 plus de 186 millions d'euros. Plus de 3,1 millions d'heures (soit 2,2 % de moins qu'en 2014) ont concerné principalement les formations métiers (40 %), l'hygiène et la sécurité (37 %). En 2015, l'ambition de VINCI de favoriser le développement professionnel de chaque salarié en lui proposant un projet de formation personnalisé s'est confirmée, puisque 122 531 collaborateurs ont été formés, soit 65 % des effectifs.

Répartition des heures par type de formation et évolution

| _ | | 2015 | | | | | | | 2015/2014 |
|--|----------|------------------|-----------|---------|-----------|---------|----------------|-----------|-----------|
| | Managers | Non- managers | Hommes | Femmes | Total | % | Dont France | Total | Évolution |
| Formation métier | 202 177 | 1 046 596 | 1 107 789 | 140 984 | 1 248 773 | 40,2 % | 695 799 | 1 311 737 | (4,8 %) |
| Hygiène et sécurité | 149 355 | 1 010 966 | 1 080 708 | 79 613 | 1 160 321 | 37,4 % | 705 919 | 1 184 447 | (2,0 %) |
| Environnement | 9 765 | 31 632 | 33 390 | 8 007 | 41 397 | 1,3 % | 16 096 | 39 255 | 5,5 % |
| Management | 115 043 | 88 776 | 170 808 | 33 011 | 203 819 | 6,6 % | 118 008 | 220 572 | (7,6 %) |
| Administration et supports | 108 614 | 143 432 | 170 929 | 81 417 | 252 046 | 8,1 % | 151 357 | 224 801 | 12,1 % |
| Langues | 63 206 | 66 245 | 90 208 | 39 243 | 129 451 | 4,2 % | 45 251 | 122 113 | 6,0 % |
| Formation diversité | 2 693 | 4 821 | 5 641 | 1 873 | 7 514 | 0,2 % | 2 907 | 12 199 | (38,4 %) |
| Autres | 22 638 | 39 279 | 48 089 | 13 828 | 61 917 | 2,0 % | 35 210 | 59 296 | 4,4 % |
| Total | 673 491 | 2 431 747 | 2 707 562 | 397 976 | 3 105 238 | 100,0 % | 1 770 547 | 3 174 420 | (2,2 %) |
| Nombre d'heures de formation par salarié | 19 | 16 | 17 | 15 | 17 | | 18 | 17 | 0,0 % |

1.8 Diversité et égalité des chances

1.8.1 Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations

Depuis 2004, VINCI a engagé une politique diversité sur deux axes : la prévention de toute forme de discrimination, à l'embauche, dans les relations de travail et dans les évolutions de carrière des collaborateurs, d'une part, la promotion de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes en situation de handicap ou issues de l'immigration, et de gestion des âges, d'autre part.

La mise en œuvre de la stratégie « diversité » s'appuie sur un réseau mondial comptant 109 animateurs à fin 2015. Ces animateurs sont formés et échangent régulièrement lors de journées « diversité » ou via leur réseau social collaboratif. Les principaux thèmes traités en 2015 ont été la diversité religieuse et les discriminations. En 2015, un support pédagogique sur l'apparence physique en milieu professionnel, réalisé en partenariat avec l'AFMD (Association française des managers de la diversité) et diffusé à l'ensemble des animateurs diversité, leur permet d'animer localement des séances de sensibilisation. Les formations à la diversité, intégrées aux parcours de formation des managers opérationnels du Groupe, se sont poursuivies, pour un total de 7 514 heures en 2015. Pour compléter l'offre, VINCI Academy propose une nouvelle formation d'une journée sur le management de la diversité au service de la performance, à destination des managers du Groupe.

La diversité reste un thème indissociable du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances est de 87 en 2015.

En France, le Groupe poursuit sa politique d'élargissement du périmètre des entreprises ayant obtenu le label Diversité, avec cinq nouvelles entreprises engagées dans la démarche de labellisation.

1.8.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

VINCI s'est fixé l'objectif de faire progresser la mixité dans ses métiers et d'atteindre notamment 20 % de femmes managers en 2015. Elles représentaient, à fin 2015, 18 % de l'effectif total des managers dans le monde et 20 % de l'effectif en France (19,6 % en 2014). VINCI s'est fixé un nouvel objectif de 25 % à l'horizon 2020.

Depuis 2010, les effectifs féminins du Groupe sont passés de 23 478 à 26 906, soit une augmentation de près de 15 %, alors que l'effectif total du Groupe est passé de 179 527 à 185 542, soit une augmentation de 3,3 %.

Répartition des effectifs féminins par pôle d'activité et évolution

| | | 2015 | | | | | | | |
|------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|--------|---|------------------------------------|-----------------------------|--------|-----------|--|
| | Nombre de femmes managers | En % de l'effectif des managers | | En % de l'effectif des non-managers | Total des effectifs féminins | En % de l'effectif total | Total | Évolution | |
| Concessions | 716 | 36 % | 3 947 | 36 % | 4 663 | 36 % | 4 694 | (1 %) | |
| VINCI Autoroutes | 311 | 34 % | 2 468 | 42 % | 2 779 | 41 % | 2 966 | (6 %) | |
| VINCI Airports | 259 | 38 % | 1 345 | 29 % | 1 604 | 30 % | 1 513 | 6 % | |
| Autres concessions | 146 | 37 % | 134 | 49 % | 280 | 42 % | 215 | 30 % | |
| Contracting | 5 548 | 17 % | 16 332 | 12 % | 21 880 | 13 % | 21 327 | 3 % | |
| VINCI Energies | 1 901 | 15 % | 6 494 | 12 % | 8 395 | 13 % | 8 184 | 3 % | |
| Eurovia | 663 | 14 % | 3 461 | 10 % | 4 124 | 11 % | 4 045 | 2 % | |
| VINCI Construction | 2 984 | 19 % | 6 377 | 12 % | 9 361 | 14 % | 9 098 | 3 % | |
| VINCI Immobilier et holdings | 178 | 36 % | 185 | 63 % | 363 | 46 % | 379 | (4 %) | |
| Total | 6 442 | 18 % | 20 464 | 14 % | 26 906 | 15 % | 26 400 | 2 % | |

1.8.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La politique de prévention a vocation à tout mettre en œuvre pour limiter les accidents du travail et leurs conséquences en termes d'inaptitude. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap se déclinent en trois axes : le reclassement des salariés en situation d'inaptitude, le recrutement de personnes handicapées et le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat).

L'association Trajeo'h, dont l'objectif est de favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation d'inaptitude et d'accompagner les entreprises du Groupe, en France, sur le sujet du handicap, a fortement développé son activité. 2015 a été marquée par une couverture complète du territoire français métropolitain. L'ensemble de ses structures a réalisé 343 prises en charge pour 404 signalements de salariés, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2014.

En 2015, dans le monde, 3 830 personnes en situation de handicap travaillent dans le Groupe. Elles représentent 2,1 % des effectifs du Groupe. La société Faceo Entreprise Adaptée, entreprise adaptée du Groupe spécialisée dans le domaine du facility management, compte 49 salariés handicapés à fin 2015, soit plus de 90 % de ses effectifs, qui interviennent sur tout le territoire français auprès de 23 entreprises clientes.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap a diminué de 2,8 % en 2015, soit un chiffre d'affaires de 6,5 millions d'euros. La diffusion d'un kit pédagogique s'est toutefois poursuivie auprès des responsables achats et des managers. Il explique le fonctionnement des entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap et le type de prestations réalisées. Ce kit se compose d'un guide, d'un contrat-type, d'un film et de supports visuels de sensibilisation. De son côté, VINCI Energies France a développé un outil de géolocalisation des EA et des Esat. Cet outil a vocation à être largement diffusé au sein du Groupe en 2016 après une phase de test en 2015 dans deux régions.

Dans certains pays, la loi impose aux sociétés d'employer un certain pourcentage de personnes en situation de handicap (certains secteurs d'activité n'étant pas concernés par cette démarche) ou de s'acquitter d'une contribution compensatrice. Dans le Groupe, le montant de cette contribution était stable depuis plusieurs années (4,6 millions d'euros). En 2015, elle a augmenté de près de 19 % et avoisine 5,5 millions d'euros.

Répartition des collaborateurs en situation de handicap par pôle d'activité et évolution

| | | 2015 | | | | | | 2014 | |
|------------------------------|----------|---------------------------------------|------------------|---|-------|--------------------------------|-------|--------------------------------|-----------|
| | Managers | En % de l'effectif des managers | Non- managers | En % de l'effectif des non-managers | Total | En % de l'effectif total | Total | En % de l'effectif total | Évolution |
| Concessions | 24 | 1,2 % | 411 | 3,8 % | 435 | 3,4 % | 517 | 3,4 % | (15,9 %) |
| VINCI Autoroutes | 22 | 2,4 % | 393 | 6,7 % | 415 | 6,1 % | 408 | 5,6 % | 1,7 % |
| VINCI Airports | 1 | 0,1 % | 13 | 0,3 % | 14 | 0,3 % | 17 | 0,4 % | (17,6 %) |
| Autres concessions | 1 | 0,3 % | 5 | 1,8 % | 6 | 0,9 % | 92 | 1,1 % | (93,5 %) |
| Contracting | 331 | 1,0 % | 3 047 | 2,2 % | 3 378 | 2,0 % | 3 430 | 1,9 % | (1,5 %) |
| VINCI Energies | 154 | 1,2 % | 1 429 | 2,7 % | 1 583 | 2,4 % | 1 648 | 2,5 % | (3,9 %) |
| Eurovia | 27 | 0,6 % | 714 | 2,1 % | 741 | 1,9 % | 694 | 1,7 % | 6,8 % |
| VINCI Construction | 150 | 1,0 % | 904 | 1,7 % | 1 054 | 1,5 % | 1 088 | 1,5 % | (3,1 %) |
| VINCI Immobilier et holdings | 5 | 1,0 % | 12 | 4,1 % | 17 | 2,2 % | 14 | 1,7 % | 21,4 % |
| Total | 360 | 1,0 % | 3 470 | 2,3 % | 3 830 | 2,1 % | 3 961 | 2,0 % | (3,3 %) |

2. Informations environnementales

2.1 Politique générale de l'environnement : « Ensemble pour la croissance verte ! »

2.1.1 Organisation environnementale

La mise en œuvre de la politique environnementale « Ensemble pour la croissance verte! » (voir page 33) repose sur les engagements du comité Exécutif du Groupe, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et sur un dialogue très ouvert avec les pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux, et avec les associations de protection de l'environnement. Les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants, qui ont pour mission de maîtriser les risques environnementaux. Elles animent et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au cœur de leurs activités. Le comité Développement durable du Groupe pilote ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle, tels la coordination Biodiversité, le groupe Économie circulaire ou encore le groupe Performance énergétique, et coordonne l'action environnementale du Groupe. Advance, la démarche d'autodiagnostic de développement durable, référentiel commun à l'ensemble des sociétés du Groupe, permet à chaque comité de direction des filiales, en reprenant le concept de l'ISO 26000, de faire le point sur son niveau d'engagement et de valider son plan d'actions environnementales.

2.1.2 Reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI traite les thématiques listées dans l'article 225 de la loi Grenelle II. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social, et s'appuie sur un référentiel inspiré des lignes directrices du GRI 4 (Global Reporting Initiative), qui sont déclinées pour les activités des sociétés de VINCI (voir le tableau de correspondance, pages 327 et 328). Il couvre la quasi-totalité des sociétés du Groupe et comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. En complément de ce reporting réalisé en central, chaque pôle utilise ses propres indicateurs de pilotage. La Note méthodologique, pages 202 et 203, en précise les éléments clés.

Le taux de couverture du reporting environnemental se stabilise et représente, à fin 2015, 98 % du chiffre d'affaires du nouveau périmètre, comme en 2014. Malgré l'intégration de la quasi-totalité des activités concessionnaires, cette stabilisation, suite à une hausse constante au cours des années précédentes, est due à la difficulté d'augmenter significativement le taux de couverture à l'international des activités de court terme, couplée à une progression du chiffre d'affaires au grand international. L'effort se poursuit donc sur le suivi des activités de court terme au grand international pour atteindre un taux de couverture de 100 %, ces données étant suivies au niveau des chantiers mais non encore consolidées en central.

Taux de couverture du reporting environnemental

| (en pourcentage du chiffre d'affaires) | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|------|------|------|
| Concessions | 100 | 98 | 93 |
| VINCI Autoroutes | 100 | 100 | 100 |
| VINCI Airports | 100 | 100 | 30 |
| Autres concessions | 94 | - | - |
| Contracting | - | - | - |
| VINCI Energies | 99 | 100 | 99 |
| Eurovia | 99 | 96 | 96 |
| VINCI Construction | 97 | 97 | 94 |
| VINCI Immobilier | 100 | 100 | 100 |
| Total | 98 | 98 | 96 |

VINCI fait vérifier ses informations sociales, environnementales et sociétales par ses commissaires aux comptes depuis 2002. En 2015, le Groupe a désigné l'un de ses commissaires aux comptes comme organisme tiers indépendant pour attester la présence et la sincérité des informations RSE publiées dans ce rapport, en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. L'organisme tiers indépendant a mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès des filiales suivantes : Eurovia, Sogea-Satom, Soletanche Freyssinet, VINCI Airports, VINCI Autoroutes (ASF et Cofiroute), VINCI Construction France, VINCI Construction UK et VINCI Energies International & Systems. Les entreprises du contracting à l'international font l'objet d'un suivi particulier, notamment dans les pays suivants : Congo, États-Unis, Hong Kong, Maroc, Pologne, Portugal, Royaume-Uni et Togo. La présentation des données environnementales se base sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, en application de l'article 225 de la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010.

Après avoir été l'un des premiers groupes de France en faveur d'une vérification volontaire de ses données, VINCI poursuit sa démarche de progrès et considère la transparence vis-à-vis des parties prenantes comme un élément de performance. Les données présentées dans ce rapport sont consolidées selon la même méthode que les données financières de VINCI. Certaines entités comme QDVC (VINCI Construction Grands Projets) restent consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

2.1.3 Formations à l'environnement

Les sensibilisations et formations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de VINCI et représentent en 2015 un total de 41 397 heures. Les formations à l'environnement s'intègrent de plus en plus dans les cursus existants (travaux, études, exploitation, etc.). Sur les chantiers, les salariés, les intérimaires et les sous-traitants font l'objet d'une sensibilisation forte via les quarts d'heure environnement hebdomadaires. En France, ces quarts d'heure sont déployés dans tous les métiers de la branche contracting. À l'international, ces formations se généralisent. En 2015, au Royaume-Uni, VINCI Plc a, par exemple, mis en place 248 sessions de formation, du module d'une heure en e-learning jusqu'aux stages de deux semaines débouchant sur l'attribution d'un certificat de l'IEMA (Institute of Environmental Management and Assessment).

Formations et sensibilisation à l'environnement et évolution

| | Nombre d'heures de formation | on | Évolution |
|------------------------------|------------------------------|--------|-----------|
| | 2015 | 2014 | 2015/2014 |
| Concessions | 7 120 | 9 583 | (26 %) |
| VINCI Autoroutes | 6 838 | 8 654 | (21 %) |
| VINCI Airports | 110 | 858 | (87 %) |
| Autres concessions | 172 | 71 | 100 % |
| Contracting | 34 277 | 29 620 | 16 % |
| VINCI Energies | 5 439 | 4 425 | 23 % |
| Eurovia | 9 693 | 14 246 | (32 %) |
| VINCI Construction | 19 145 | 10 949 | 75 % |
| VINCI Immobilier et holdings | - | 51 | (100 %) |
| Total | 41 397 | 39 254 | 5 % |

2.1.4 Prévention des incidents environnementaux

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels de prévention. Des documents spécifiques et des équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier aux situations d'urgence. Chez VINCI Construction France, par exemple, les bureaux d'études mais aussi les directeurs de travaux et les compagnons sont formés à la prévention des risques environnementaux en fonction des spécificités de leurs métiers. Cette formation porte tant sur la réglementation que sur l'adoption des bonnes pratiques.

En 2015, quatre incidents environnementaux (six en 2014) concernant VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Trois incidents ont concerné des pollutions d'eau en France (dont un à la frontière franco-suisse) et le quatrième une pollution des sols en France. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur.

2.1.5 Certifications environnementales

VINCI incite ses sociétés à s'engager dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001 afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental. En 2015, les activités d'exploitation restent à un haut niveau de certification. Chez VINCI Autoroutes, 100 % des autoroutes en exploitation sont certifiées ISO 14001; chez VINCI Airports, 12 aéroports, correspondant à 72 % du chiffre d'affaires, sont certifiés. Dans les activités de contracting, la part du chiffre d'affaires certifié est en constante progression, notamment chez VINCI Energies : 40 % (24 % en 2010) et VINCI Construction : 75 % (59 % en 2010).

Couverture des activités du Groupe par la certification environnementale ISO 14001

| | | ISO 14001 | | |
|--|------|-----------|------|-------------------------|
| (en pourcentage) | 2015 | 2014 | 2013 | Périmètre/Référence |
| VINCI Autoroutes | | | | France |
| Autoroutes en exploitation | 100 | 100 | 100 | en nombre de kilomètres |
| Autoroutes en construction | 100 | 100 | 100 | en nombre de kilomètres |
| VINCI Airports, part du chiffre d'affaires | 72 | 69 | - | France et international |
| Autres concessions, part du chiffre d'affaires | 7 | | | France et international |
| VINCI Energies, part du chiffre d'affaires | 40 | 34 | 29 | France et international |
| Eurovia | | | | France et international |
| Production des carrières en propre | 63 | 63 | 59 | en tonnes |
| Production des postes d'enrobage en propre | 39 | 39 | 47 | en tonnes |
| Production des usines de liants en propre | 61 | 61 | 73 | en tonnes |
| Part du chiffre d'affaires de l'activité travaux | 32 | 32 | 29 | France et international |
| VINCI Construction, part du chiffre d'affaires | 75 | 64 | 62 | France et international |

Les entreprises de VINCI ont un solide savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE, BREEAM®, LEED®, etc.). En 2015, le volume d'activité représenté par ces projets a atteint 4,6 milliards d'euros. Au total, les entreprises de VINCI ont livré 344 opérations, dont 47 labellisées BREEAM® et 8 labellisées LEED®, en construction neuve comme en réhabilitation. À Villeurbanne (France), dans le quartier GrandClément en face du Pôle PIXEL, VINCI Construction France a livré le bâtiment L'Echo. Cette opération de 6 430 m² de bureaux suit la démarche Oxygen®, l'éco-engagement de VINCI Construction France, afin de répondre à une garantie de performance énergétique contractée avec l'investisseur. De plus, L'Echo fait l'objet d'une certification environnementale internationale BREEAM® et fait partie des 105 opérations Blue Fabric, la marque de construction durable de VINCI Construction France. VINCI Immobilier a inauguré son nouveau siège, In Situ, à Boulogne-Billancourt, en France. Ce bâtiment tertiaire de 13 473 m² met en œuvre la démarche OpenWork sur le bien-être au bureau et la performance des actifs immobiliers, et a fait l'objet d'une triple certification : HQE, BBC et BREEAM® Very Good.

2.2 Préservation des ressources

2.2.1 Protection de la ressource en eau

VINCI a répondu pour la quatrième fois au questionnaire du CDP Water Disclosure et fait ainsi partie des 405 entreprises mondiales en capacité de se livrer à cet exercice, soutenu par 617 investisseurs mondiaux. En 2015, le Groupe a obtenu la note « B- », soulignant le bon niveau de sa gestion de la ressource en eau par rapport aux autres entreprises du secteur. Selon les résultats de ce questionnaire, VINCI fait partie des meilleures entreprises mondiales capables d'évaluer les risques liés à l'eau de manière complète et fiable. La stratégie « eau » du Groupe est déclinée à partir de sa politique environnementale : elle consiste à inclure la consommation et la prévention des pollutions de l'eau dans les analyses de risque, à mesurer et réduire les consommations d'eau liées aux activités et produits, à protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes associés. Un club pivot Activités hydrauliques international identifie les savoir-faire et construit de nouvelles offres spécifiques. Ces activités représentent environ 10 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction. Dans ce domaine, les opportunités se développent fortement : la demande en eau douce devrait se traduire par de lourds investissements et les événements climatiques extrêmes (inondations, tsunami, etc.) sont susceptibles d'imposer à l'avenir des travaux importants.

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. De nombreuses actions spécifiques sont mises en place par les filiales afin d'en diminuer la consommation. Sur les autoroutes, 77 % du linéaire en service est, par exemple, équipé de systèmes de protection naturelle ou d'ouvrages adaptés à la vulnérabilité. La politique de protection de la ressource en eau a été renforcée par la mise en œuvre du Paquet vert autoroutier en 2010 et reste un fort enjeu en 2015. Des programmes de pistage des fuites sont menés sur le réseau autoroutier d'Escota, dans le sud de la France. De son côté, VINCI Construction met en œuvre une politique de recyclage des eaux usées en France. Une centaine de stations de lavage des bennes à béton en circuit fermé permettent aux chantiers de réaliser des économies de consommation très significatives. 100 % de leurs installations de centrales à béton comportent un bassin de décantation permettant le traitement des effluents et le recyclage de l'eau.

Les outils d'analyse de cycle de vie utilisés par VINCI permettent d'évaluer finement l'empreinte « eau » d'un quartier. Dans ces opérations, l'accent est mis en particulier sur la perméabilité des sols, la rétention des eaux pluviales et le traitement des eaux usées. Enfin, certaines filiales développent des offres spécifiques permettant de préserver les ressources d'eau douce. VINCI Construction Terrassement a ainsi développé Aqua-eco, une nouvelle technologie permettant d'économiser jusqu'à 65 % du volume d'eau utilisé pour l'arrosage sur les chantiers de travaux publics (projet nominé dans la région Activités centralisées lors du Prix de l'Innovation VINCI 2015). VINCI Construction Grands Projets propose de son côté une structure adaptée à la gestion et à l'optimisation des réseaux d'eau potable à l'international : Water Management International.

Consommation d'eau achetée (mètres cubes) et évolution

| | 2015 | 2014 | Variation |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| Concessions | 1 813 397 | 1 772 048 | 2,3 % |
| VINCI Autoroutes | 791 110 | 877 655 | (9,9 %) |
| VINCI Airports | 976 551 | 894 393 | 9,2 % |
| Autres concessions | 45 736 | - | - |
| Contracting | 6 429 125 | 4 936 001 | 30,2 % |
| VINCI Energies | 296 764 | 329 456 | (9,9 %) |
| Eurovia | 1 330 994 | 1 254 129 | 6,1 % |
| VINCI Construction | 4 801 367 | 3 352 416 | 43,2 % |
| VINCI Immobilier | 5 663 | 5 608 | 1,0 % |
| Total | 8 248 185 | 6 713 657 | 22,9 % |

Dans les métiers de contracting, la forte variation de la nature des projets d'une année sur l'autre explique l'importance des variations des consommations. La forte augmentation observée chez VINCI Construction tient ainsi au démarrage de plusieurs grands chantiers à l'international. Dans les concessions, la légère progression des consommations s'explique en partie par l'intégration dans le périmètre du reporting de concessions de stades et d'infrastructures de transports. Les activités de concession mettent en œuvre un certain nombre d'actions pour réduire leurs consommations d'eau. ANA (VINCI Airports) est, par exemple, le seul acteur aéroportuaire au monde à évaluer son empreinte eau (sur ses dix plates-formes) : pour chaque aéroport, un plan d'actions est ainsi élaboré pour maîtriser et réduire la consommation et la pollution sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

VINCI poursuit l'amélioration du suivi de ses consommations d'eau, en consolidant le suivi des eaux forées ou pompées directement dans le milieu naturel. Le programme de suivi des consommations d'eau forée de VINCI Autoroutes s'étend désormais à la majorité des concessions.

Consommation d'eau forée (mètres cubes) et évolution

| | | 2015 | | | | 201 | 14 | |
|--|---------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| (en mètres cubes) | VINCI Autoroutes | VINCI Airports (*) | Autres concessions (**) | Total concessions | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | Total concessions |
| Eau forée et prélevée directement dans les milieux naturels | 373 188 | 56 323 | 2 700 | 432 211 | 274 370 | = | = | 274 370 |

^(*) Le périmètre ne prend pas en compte les aéroports du Cambodge.

La mesure des consommations d'eau achetée ou prélevée directement par forage ou pompage reste complexe. Cette mesure doit être couplée à une analyse qualitative afin d'évaluer les impacts réels au regard de l'usage de l'eau et de la manière dont elle retourne dans le milieu naturel. Les activités de terrassement, par exemple, consomment de l'eau essentiellement pour limiter les émissions de poussières pendant les travaux, sous forme d'arrosage. En Afrique, l'eau est souvent pompée à l'aide de générateurs électriques installés à proximité des villages afin que les communautés puissent simplement y avoir accès. L'eau elle-même ne fait l'objet d'aucune transformation. Elle s'évapore ou retourne vers la nappe phréatique sans pollution. Pour les activités de fondations (tunnels, métros), l'eau présente dans le sous-sol est pompée, avant de retourner vers la nappe phréatique sans pollution. Ces quelques exemples prouvent la complexité de la mesure, compte tenu de la diversité des activités. Ainsi, le résultat obtenu au questionnaire du CDP Water 2015 (niveau Management B-) est un signe de maturité des sociétés de VINCI.

2.2.2 Consommation de matières premières et économie circulaire

Les principales consommations de matières premières de la branche concessions sont suivies et consolidées. En 2015, la maintenance des autoroutes a ainsi nécessité la mise en œuvre de 1 135 000 tonnes d'enrobés, dont près de 450 000 tonnes d'enrobés recyclés. Par ailleurs, l'approvisionnement en sel de déverglaçage s'est élevé à 30 195 tonnes (17 654 tonnes en 2014), cette évolution étant due à un hiver plus rigoureux, nécessitant des mesures de prévention accrues pour assurer la sécurité des clients.

Dans les activités de contracting, les achats de matières premières sont décentralisés et, en règle générale, ne sont pas consolidés en volume. Les efforts de maîtrise portent sur l'achat de matériaux recyclés (à performance égale aux matériaux neufs), sur le recyclage des déchets produits par les activités (voir paragraphe 2.2.8) et sur l'approvisionnement local.

L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières. Cette démarche s'illustre chez VINCI Construction France par le développement de produits éco-conçus (logements, bureaux, résidences étudiantes, etc.). Dans le logement, le procédé constructif Habitat Colonne permet de réduire les consommations de matières premières de 20 %. Ce procédé a permis la construction de 2 613 logements en quatre ans (dont 892 en 2015).

Leaders de la construction bois en France, les sociétés spécialisées de VINCI Construction France, réunies sous la marque Arbonis, ont réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 41 millions d'euros, en légère contraction par rapport à 2014, en raison notamment d'un décalage de plusieurs projets et d'une diminution de la demande. En 2015, le savoir-faire de la marque s'est néanmoins illustré par la conception et l'installation de la salle plénière démontable de la COP 21 au Parc des expositions du Bourget (France). Sur ce projet complexe conçu avec des outils de maquette numérique 3D, Arbonis a mis en place une structure de 4 000 m² de surface, supportée par 18 portiques hauts de près de 20 mètres.

^(**) Parmi les concessions, seul le Stade du Mans dispose d'un forage d'eau.

Reconnue comme action exemplaire en matière d'économie circulaire par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en France, l'engagement Granulat+ d'Eurovia est la première expérimentation d'écologie industrielle de son secteur. Cet engagement, mis en place sur les carrières de la zone méditerranéenne, a pour objectif de valoriser 100 % des ressources nécessaires à la production des granulats du BTP. Il repose sur le travail en commun des gestionnaires de carrières, des producteurs de déchets locaux et des utilisateurs de matières premières. En plus de ses bénéfices directs, cet engagement permet aux acteurs du territoire d'intégrer la problématique environnementale au cœur de leurs process. En 2015, Eurovia a déployé et adapté la démarche Granulat+ en Île-de-France et en Haute-Normandie, et a intensifié sa participation au sein de l'Institut de l'économie circulaire, renforçant davantage le lien avec les parties prenantes de cette démarche.

VINCI contribue aux débats publics sur l'évaluation de l'impact environnemental des matières premières en s'impliquant avec les associations professionnelles pour produire les inventaires de cycle de vie (ICV) des matériaux et en participant aux travaux de l'Observatoire énergie environnement transport (OEET) et de l'Association française des tunnels de l'espace souterrain (Aftes). Soletanche Freyssinet participe au groupe de travail Diogen sur les bases de données environnementales et contribue à développer une méthodologie s'appuyant sur les analyses de cycle de vie. Celle-ci permet d'évaluer et de comparer les méthodes d'exécution des ouvrages souterrains, d'estimer l'incidence des matériaux mis en œuvre, d'orienter la conception et l'exécution, et enfin de comparer des solutions techniques.

2.2.3 Consommations énergétiques

VINCI participe activement aux débats lancés par les pouvoirs publics en France et en Europe sur la transition énergétique, en particulier sur les thèmes de la réhabilitation énergétique des bâtiments et de l'éco-mobilité. En 2015, cette présence du Groupe s'est renforcée en France à l'occasion de nombreux événements organisés en marge de la COP 21, réunissant de nombreux acteurs publics et privés, notamment le Business & Climate Summit 2015 (20 et 21 mai), le World Efficiency 2015 (du 13 au 15 octobre). Depuis 2014, VINCI était déjà partie prenante du consortium soutenant l'étude SFTE (Société de financement de la transition énergétique), dont l'objectif est l'élaboration d'un dispositif financier innovant. Le but est de mobiliser de 50 à 100 milliards d'euros sur dix ans pour financer aux meilleures conditions les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics en France et en Europe. La garantie de performance énergétique, portée par VINCI depuis plusieurs années, fait partie des éléments incontournables du dispositif. Ces différents travaux ont alimenté les débats de la COP 21 sur les outils financiers.

En France, la Réglementation thermique 2012 (RT 2012), mesure majeure du Grenelle de l'environnement qui généralise les bâtiments basse consommation, est effective depuis 2014. Pour répondre à ses exigences à coût constant, VINCI développe de nouvelles offres dans le domaine du logement et des bureaux, en s'appuyant sur le savoir-faire de VINCI Construction pour minimiser les déperditions énergétiques de l'enveloppe et sur celui de VINCI Energies pour installer des équipements innovants, comme le chauffage tout air avec le procédé Green Floor. VINCI participe aux travaux de préparation de la future Réglementation bâtiment responsable (RBR), qui a vocation à élargir l'exigence de performance, aujourd'hui limitée aux aspects énergétiques, à l'ensemble des caractéristiques du bâtiment. Les réflexions en cours touchent aux usages et aux calculs des performances multicritères. Dans le cadre de son éco-engagement Oxygen®, VINCI Construction France garantit la performance énergétique des bâtiments livrés en neuf ou en réhabilitation. Cette garantie est assortie de dispositifs permettant aux occupants d'optimiser leur consommation. En 2015, la démarche a été appliquée à 56 opérations d'ampleur Oxygen®, dont on retiendra notamment celle réalisée à Marsannay-la-Côte, près de Dijon (France), concernant 70 logements sociaux sur 4 354 m² de surface habitable – le premier bâtiment de logements collectifs à énergie positive de Bourgogne.

En 2015, en France, l'obligation représentée par l'Audit énergétique réglementaire (AER) pour les grandes entreprises de plus de 250 salariés a été, pour les entreprises du Groupe concernées (environ 130), une opportunité de mesurer leur performance globale. Ces entreprises ont été parmi les premières à le réaliser, respectant l'échéance initialement fixée à la fin 2015, même après qu'elle eut été reportée à 2016 par l'État français. Anticipant la transposition de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans d'autres pays membres de l'Union, VINCI invite l'ensemble de ses sociétés concernées par l'AER en Europe à se saisir de cet outil de performance. De son côté, VINCI Facilities (VINCI Energies) met à profit son savoir-faire (diagnostics et audits énergétiques, monitoring, optimisations, etc.) pour développer des offres de contrat de performance énergétique (CPE) et les proposer à ses clients via sa structure dédiée, Smart Energy.

Dans le cadre de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », un outil de simulation de la performance énergétique et environnementale à l'échelle du quartier, NovaEquer, a été développé par Mines ParisTech. Commercialisé par un tiers, cet outil peut être utilisé par tous les acteurs des projets urbains (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, y compris concurrentes) pour apporter des réponses pertinentes à l'échelle d'un quartier.

Consommation totale d'énergie (dont gaz naturel et électricité) et évolution

| | Gaz naturel/ propane (MWh) (*) | Électricité (MWh) | Total énergies (MWh) (**) | | |
|--------------------|-----------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------|-----------|
| | 2015 | 2015 | 2015 | 2014 | Variation |
| Concessions | 53 087 | 270 737 | 465 723 | 441 671 | 5,4 % |
| VINCI Autoroutes | 6 566 | 124 453 | 230 683 | 239 916 | (3,8 %) |
| VINCI Airports | 38 049 | 133 976 | 211 882 | 201 755 | 5,0 % |
| Autres concessions | 8 472 | 12 307 | 23 158 | - | 0,0 % |
| Contracting | 1 017 288 | 777 987 | 7 734 344 | 8 183 519 | (5,5 %) |
| VINCI Energies | 51 253 | 88 876 | 869 300 | 803 175 | 8,2 % |
| Eurovia | 932 573 | 361 091 | 3 703 873 | 3 716 697 | (0,3 %) |
| VINCI Construction | 33 463 | 328 021 | 3 161 171 | 3 669 647 | (13,9 %) |
| VINCI Immobilier | 20 | 2 771 | 4 886 | 3 870 | 26,3 % |
| Total | 1 070 396 | 1 051 494 | Z 8 204 954 | ☑ 8 629 060 | (4,9 %) |

^(*) En 2015, les consommations de propane ont été ajoutées.

^(**) Le total comprend les consommations de carburant, gaz naturel, électricité, fuel lourd, charbon et huiles usagées.

[🗹] Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Les entreprises du Groupe portent une attention particulière à leur consommation d'énergie. En valeur absolue, celle-ci est en diminution de près de 5 % par rapport à 2014. En valeur relative, sur la période de reporting, l'intensité énergétique du Groupe s'élève à 213 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires (220 MWh en 2014). Cette baisse significative, supérieure à la diminution du chiffre d'affaires, récompense les efforts des sociétés du Groupe.

Les consommations énergétiques d'Eurovia, directement liées à son activité industrielle, sont prépondérantes dans les consommations totales. Eurovia est donc le premier pôle du Groupe à avoir mis en place un plan de réduction énergie-CO₂ ambitieux, incluant des améliorations énergétiques sur les postes d'enrobage, les matériels de carrière et les bâtiments d'exploitation. Dès 2013, la société a développé l'outil Bridge, un tableau de bord permettant un suivi des consommations d'énergie à différentes échelles opérationnelles (délégation, région, etc.). Elle développe également des offres à faible consommation énergétique : le procédé d'enrobés tièdes Tempera® permet ainsi d'économiser entre 20 et 40 % d'énergie lors de sa mise en œuvre. Ces enrobés représentent 13 % de la production française en 2015 (13 % en 2014).

En 2015, VINCI Airports a défini sa nouvelle politique environnement, dont l'un des quatre piliers est la réduction de son intensité énergétique de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 2013. La poursuite de cet objectif va de pair avec un renforcement de l'ensemble des actions en matière d'efficacité énergétique sur la totalité des plates-formes en exploitation.

VINCI Construction France a dépassé en 2015 son objectif de 40 % de part de bungalows performants d'ici à 2016 avec 54 % (+ 17 % par rapport à 2012), la part de bungalows très performants atteignant 24 %. Ses filiales spécialisées dans les métiers du bois, réunies sous la marque Arbonis, ont par ailleurs développé la sylvabox, un bungalow en bois à isolation renforcée, permettant une réduction des consommations énergétiques de 80 % par rapport aux bungalows de chantier traditionnels.

Consommations de carburant et évolution

| | Diesel (*) | Essence | Total | | |
|--------------------|-------------|------------|----------------------------|-------------|-----------|
| (en litres) | 2015 | 2015 | 2015 | 2014 | Variation |
| Concessions | 13 562 653 | 81 512 | 13 644 165 | 13 131 013 | 3,9 % |
| VINCI Autoroutes | 9 573 466 | 9 623 | 9 583 089 | 9 599 129 | (0,2 %) |
| VINCI Airports | 3 764 568 | 67 862 | 3 832 430 | 3 531 884 | 8,5 % |
| Autres concessions | 224 619 | 4 027 | 228 646 | - | 0,0 % |
| Contracting | 511 117 931 | 19 115 626 | 530 233 557 | 572 941 804 | (7,5 %) |
| VINCI Energies | 67 290 993 | 2 821 603 | 70 112 596 ^(**) | 64 320 869 | 9,0 % |
| Eurovia | 186 494 975 | 6 272 011 | 192 766 986 | 197 264 468 | (2,3 %) |
| VINCI Construction | 257 331 963 | 10 022 012 | 267 353 975 | 311 356 467 | (14,1 %) |
| VINCI Immobilier | 201 447 | - | 201 447 | 203 359 | (0,9 %) |
| Total | 524 882 031 | 19 197 138 | 544 079 169 | 586 276 176 | (7,2 %) |

(*) Depuis 2011, l'indicateur diesel prend en compte le diesel et le fuel domestique. (**) Le périmètre a évolué avec l'intégration de la société Electrix.

En 2015, la réduction de 7,2 % des consommations de carburant s'explique à la fois par une baisse de l'activité, en particulier pour les activités de contracting, et par l'efficience de la politique environnementale de réduction des consommations.

VINCI Autoroutes encourage ses clients à réduire leurs consommations de carburant via des sensibilisations à l'éco-conduite sur les aires de repos et en développant les offres permettant d'utiliser au mieux les infrastructures existantes, tel l'éco-comparateur VINCI Autoroutes. Des parkings, situés à proximité des gares de péage, organisent la rencontre entre les conducteurs et les passagers pour favoriser le covoiturage. À l'automne 2015, VINCI Autoroutes mettait à la disposition de ses clients 19 parkings de covoiturage (deux aires comptabilisées en 2014 comme deux parkings ont été incluses dans le même parking de covoiturage), soit 1 485 places de stationnement qui lui sont dédiées.

2.2.4 Recours aux énergies renouvelables (EnR)

Depuis plusieurs années, les achats d'électricité d'origine renouvelable par les sociétés de VINCI sont en forte hausse. En 2015, ces achats représentent 17 620 MWh (12 765 MWh en 2014), soit une augmentation de plus de 300 % en cinq ans. L'augmentation concerne aussi bien les sites fixes que les chantiers.

Les entreprises de VINCI Energies maîtrisent et développent les activités de conception, fourniture, installation et raccordement de centrales d'énergie renouvelable. Omexom, la marque de VINCI Energies spécialisée dans les projets de production, de transport, de transformation et de distribution d'énergie électrique, participe au développement des énergies renouvelables et a notamment contribué à installer en France plus de 20 % de la puissance éolienne et 30 % de celle du Maroc. VINCI Construction développe également des solutions techniques permettant l'industrialisation de la construction et l'optimisation de l'installation des parcs éoliens, sur terre et en mer. C'est notamment l'objet du projet de recherche Eolift, piloté par Freyssinet et lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Grand Éolien de l'Ademe dans le cadre du programme Investissements d'avenir, dont les travaux se sont poursuivis en 2015.

VINCI Autoroutes dispose de 3 272 équipements solaires, thermiques et éoliens (à l'exclusion des pompes à chaleur) de production d'énergie renouvelable.

2.2.5 Condition d'utilisation des sols

Pour lutter contre l'artificialisation des sols et respecter un équilibre entre la nature et le cadre de vie, la problématique de l'utilisation des sols est traitée très en amont, notamment sous l'angle de la biodiversité et de l'agriculture urbaine, dans le cadre de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures ». L'intégration dans l'environnement et les conditions d'utilisation des sols sont plus particulièrement suivies dans les concessions autoroutières et chez Eurovia (carrières). Les entreprises interviennent sur les sites pour reconstituer le cadre de vie local. Elles ont développé un savoir-faire en génie écologique afin de leur donner une seconde vie,

riche du point de vue de la biodiversité. Pour tous les projets d'infrastructures et notamment en 2015 pour le projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, des engagements ont été pris envers l'État et en concertation avec les communes en termes d'aménagements paysagers et de modelés du territoire, dans la continuité de 2014.

Les activités d'entreprises d'extraction, comme Eurovia, sont susceptibles de modifier durablement l'équilibre biologique des sols. En France, certains sites proposent parfois aux services de l'État de recréer un espace aux fonctionnalités écologiques plus remarquables que celles présentes initialement. Ainsi, Eurovia a mené notamment un travail de recherche sur les fonctionnalités et la qualité des sols reconstitués à partir de sédiments de dragage récoltés dans le port de Rouen et utilisés pour remblayer les ballastières de la carrière d'Yville-sur-Seine (Haute-Normandie), à la fin de la période d'extraction des matériaux. Les résultats de l'étude font état d'une qualité des sols comparable, d'un point de vue chimique et géologique, à la situation antérieure aux activités d'extraction. De plus, ce travail a permis de créer une zone humide, aux nombreuses fonctionnalités écologiques, qui n'existait pas à l'état initial.

2.2.6 Rejets dans l'air

Les sociétés de VINCI travaillent sur les problématiques de qualité de l'air intérieur et extérieur. Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans la branche concessions, notamment chez VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air proviennent d'une utilisation par les clients (véhicules automobiles, camions, avions, etc.). Pour limiter la congestion du trafic et lutter contre la pollution de l'air, VINCI Autoroutes a mis en place des mesures de régulation de la vitesse. Eurovia a développé un procédé innovant de dépollution de l'air qui élimine les oxydes d'azote : le NOXer®. Adapté et couplé à des murs antibruit, il permet d'obtenir une double efficacité, sonore et atmosphérique. Ce procédé permet d'éliminer de 15 à 25 % de la pollution globale et de réduire jusqu'à 75 % les oxydes d'azote pour les riverains. De leur côté, VINCI Construction France et VINCI Facilities développent des solutions techniques permettant de garantir la qualité de l'air dans les bâtiments qu'ils construisent et exploitent. VINCI Construction France a ainsi créé son plan de management de la qualité de l'air intérieur, permettant d'intégrer cet enjeu dans un projet, de la phase de programmation jusqu'après la livraison.

2.2.7 Nuisances sonores

Des études de bruit sont réalisées dès la phase de conception des projets pour limiter les nuisances sonores (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.). Les entreprises de VINCI proposent systématiquement des solutions techniques en phase de construction, comme l'adaptation de tracé autoroutier, l'aménagement de merlons, l'installation de protections antibruit ou l'utilisation d'enrobés phoniques tel le Viaphone®, développé par Eurovia.

VINCI Airports s'efforce de réduire au maximum les nuisances sonores pour les riverains sur l'ensemble des aéroports en exploitation. Cela passe notamment par un système de monitoring en continu du bruit et de suivi des trajectoires, par l'insonorisation de logements de riverains, la réalisation d'études et de plans d'actions de réduction du bruit.

Les autoroutes en exploitation font l'objet de mesures régulières de bruit visant à identifier et à réduire les « points noirs bruit ». Les logements ou habitations concernés font l'objet de travaux d'isolation de façade ou bénéficient de l'installation d'écrans antibruit ou de merlons végétalisés. En 2015, 115 nouveaux logements ont été protégés du bruit sur le réseau VINCI Autoroutes, portant le total à 4 015 depuis 2010.

2.2.8 Gestion des déchets et recyclage

La politique générale s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire et tient en trois points : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'éco-conception des produits et services proposés. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement) et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.). Les filiales du Groupe mettent en place, sur leurs chantiers, des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux. VINCI réalise chaque année un suivi de la gestion des déchets (quantité et suivi des filières de valorisation).

Depuis qu'a été mis en œuvre le Paquet vert autoroutier, la totalité des aires de repos du réseau VINCI Autoroutes est équipée pour le tri sélectif des déchets. En cohérence avec la politique d'éco-conception du Groupe, l'accent est mis sur la sensibilisation et l'accompagnement des usagers de VINCI Autoroutes, afin qu'ils adoptent les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et de valorisation. 56 % des déchets de VINCI Autoroutes ont fait l'objet d'une valorisation en 2015 (contre 67 % en 2014). En 2015, VINCI Construction UK présente toujours un haut niveau de valorisation de ses déchets, soit 97 % (88 % en 2014). En France, la démarche Revalo, initiée par GTM Bâtiment (VINCI Construction France) et soutenue par l'Ademe et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, s'adresse désormais à l'ensemble des filiales de VINCI Construction France. Sur les 25 chantiers d'expérimentation de la démarche depuis son lancement (20 chantiers jusqu'en 2014), deux fois plus de déchets sont triés, avec une réduction en parallèle de 37 % de l'utilisation de camions par rapport à un chantier classique. Au niveau de GTM Bâtiment, le taux de valorisation matière atteint 72 %, dépassant l'exigence de la réglementation française et européenne, fixée à 70 %.

Répartition des déchets dangereux et non dangereux en 2015

| | 2015 | | | | 2014 | | | | | |
|---|---------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|----------------------------|
| (en tonnes) | VINCI Autoroutes | VINCI Airports (*) | Autres concessions | VINCI Energies | VINCI Construction (**) | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | VINCI Energies | VINCI Construction (**) |
| Déchets non dangereux (clients + exploitation) | 20 133 | 8 011 | 536 | 368 684 | 368 594 | 13 139 | - | - | 370 485 | 838 035 |
| Déchets dangereux (clients + exploitation) | 2 293 | 458 | 122 | 1 752 | 4 316 | 1 827 | - | - | 1 910 | 23 813 |

(*) Le périmètre n'inclut pas les aéroports du Cambodge.

(**) Le périmètre se limite à VINCI Construction UK.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergie connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. La société s'est fixé comme objectif de dépasser les 20 % d'agrégats d'enrobés recyclés dans sa production totale d'enrobés. Ce pourcentage a atteint 14,2 % en 2015 en France, positionnant Eurovia comme leader de son secteur.

Recyclage et valorisation chez Eurovia en 2015 et évolution

| _ | 2015 | | | 2014 | | |
|---|-------|------------------------|--------|------------------------|-------|--------|
| | Monde | 2015/2014 Évolution | France | 2015/2014 Évolution | Monde | France |
| Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés | 7,6 | (55 %) | 14,2 | (16 %) | 16,9 | 16,9 |
| Production de matériaux recyclés (en millions de tonnes) | 6,1 | (9 %) | 5,0 | (11 %) | 6,7 | 5,6 |
| Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats | 7,1 | (5 %) | 8,5 | (5 %) | 7,5 | 9,0 |

2.3 Lutte contre les changements climatiques

Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive de réduction et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et veille à anticiper, à suivre et à respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte sept installations soumises au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ III) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 134) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a poursuivi ses travaux sur la sensibilité de ses activités au CO₂ et soutient les activités du Shift Project. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2012, VINCI s'est engagé pour la croissance verte, en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020. Cet engagement concerne les émissions de CO₂ scopes 1 + 2 du Groupe à activité constante et prend pour référence l'année 2009 (première année au taux de couverture supérieur à 90 %). Les efforts portent également sur la réduction des émissions des clients dans les activités de concessions qui comptabilisent leurs émissions scope 3.

2.3.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

La quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques. Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, électricité pour l'essentiel, sur les sites fixes et les chantiers. Environ 2,3 millions de tonnes équivalent CO₂ ont été émises en 2015. 32 filiales françaises de VINCI sont concernées et appliquent l'article 75 de la loi Grenelle II, visant la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'actions pour les réduire – bilan qui a été renouvelé en 2015 et qui devra l'être tous les trois ans. Les émissions du Groupe sont calculées en utilisant les facteurs d'émissions issus de la base carbone de l'Ademe.

Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2) et évolution

| | Tonnes éq. CO ₂ | Tonnes éq. CO ₂ | 2015/2014 Évolution |
|--|----------------------------|----------------------------|------------------------|
| | 2015 | 2014 | |
| Concessions | 115 591 | 110 547 | 4,6 % |
| VINCI Autoroutes | 34 394 | 34 831 | (1,3 %) |
| VINCI Airports | 77 456 | 75 716 | 2,3 % |
| Autres concessions | 3 741 | - | 0,0 % |
| Contracting | 2 166 359 | 2 280 570 | (5,0 %) |
| VINCI Energies | 218 063 | 203 223 | 7,3 % |
| Eurovia | 1 065 489 | 1 081 778 | (1,5 %) |
| VINCI Construction | 882 806 | 995 569 | (11,3 %) |
| VINCI Immobilier et holdings | 711 | 651 | 9,2 % |
| Total | 2 282 661 | | (4,6 %) |
| Intensité carbone (teq. CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires) | 59 | 61 | (2,7 %) |

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

☑ Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Les émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe sont en diminution par rapport à 2014. L'intensité carbone en teq. CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires est en diminution, à 59 teq. CO₂. Depuis 2009 (71 teq. CO₂), l'intensité carbone a diminué de 16,7 %. Les nombreuses actions de maîtrise et de réduction des émissions mises en place au cours des dernières années ont permis cette réduction.

Pour atteindre l'objectif de diminution de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, les entreprises du Groupe mettent en place des politiques ambitieuses de réduction. Eurovia s'est fixé pour objectif une réduction de 4 % par an de ses émissions de CO₂ dans le cadre de sa politique 2012-2015. À ce titre, elle fait partie des 33 entreprises sélectionnées par l'Association bilan carbone pour travailler sur la problématique du système de management des émissions de gaz à effet de serre (les actions mises en œuvre sont décrites dans le paragraphe 2.2.3). Poursuivant ses efforts de réduction de ses émissions, Eurovia a élaboré en 2015 une nouvelle stratégie énergie-climat visant à atteindre l'objectif du Groupe à l'horizon 2020.

Afin de développer des offres à faible contenu CO₂, VINCI poursuit la mise au point d'outils spécifiques et la réalisation d'études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3).

Les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident essentiellement dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux, soit plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. La réduction des émissions de CO₂ des ouvrages de VINCI s'intègre dans une démarche d'éco-conception. Cette démarche prend en compte les phases de construction, d'utilisation et de fin de vie afin de comparer, dès le stade conception, les variantes techniques permettant de réduire les émissions. Elle s'appuie sur les outils d'analyse de cycle de vie (ACV) qui, en plus des émissions de CO₂, mesurent des indicateurs supplémentaires (consommation d'eau, épuisement des ressources naturelles, impacts sur la santé humaine, etc.), permettant de s'assurer que l'économie de CO₂ ne génère pas d'autres impacts pendant la durée de vie des ouvrages. Ces outils, développés notamment dans le cadre de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », sont utilisés dans de nombreuses filiales. La méthodologie CO₂NCERNED, développée par VINCI pour réaliser les bilans CO₂ des projets, est ainsi déployée dans tous les pôles : pour étudier des variantes constructives chez VINCI Construction, l'efficacité des solutions de VINCI Energies, des tracés autoroutiers dans le pôle concessions et optimiser l'empreinte carbone des infrastructures ferroviaires. En 2014, elle avait fait l'objet d'une mise à jour pour réaliser des bilans carbone en phase chantier.

VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux (Association bilan carbone, Encord) pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale. Disponible sur son site Internet, l'éco-comparateur de VINCI Autoroutes calcule le gain CO₂ des conducteurs. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen®. En 2015, un travail commun avec VINCI Facilities (VINCI Energies) a permis de développer l'offre Oxygen® de garantie de performance énergétique en phase d'usage réel.

En 2015, VINCI s'est mobilisé en marge de la Conférences des Parties (COP) 21, à Paris. Xavier Huillard, son président-directeur général, a ainsi été sollicité pour participer à des conférences sur les enjeux climatiques (Business Climate Summit, World Efficiency) ou présenter la vision du Groupe auprès de différents médias. Pendant la COP 21, VINCI a notamment été présent au Sustainable Innovation Forum (SIF 15), organisé par les Nations unies, ainsi qu'au salon Solutions COP 21, initiative portée par le Comité 21 et le Club France Développement durable. La quatrième université de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », les 23 et 24 septembre 2015, a fait l'objet d'une labellisation COP 21 par le comité de labellisation, présidé par la ministre française en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

VINCI a initié un nouveau mode de compensation carbone pour les projets d'infrastructures : la compensation locale à travers la Fondation d'entreprise LISEA Carbone. Cette fondation finance des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre au sein des territoires traversés par la LGV SEA Tours-Bordeaux. Les projets concernent trois axes : performance énergétique des bâtiments, éco-mobilité et agriculture. En 2015, les travaux de rénovation énergétique des bâtiments soutenus par la fondation permettront une économie annuelle de 3 400 MWh, soit 733 tonnes de CO₂.

Émissions de CO₂ (scope 3) des sociétés de VINCI Concessions et de ses usagers et clients

| | VINCI Airports(*) | VINCI Autoroutes | VINCI Airports(*) | VINCI Autoroutes |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| (en tonnes éq. CO_2) | ACA 2015 | 2015 | ACA 2014(**) | 2014 |
| Émissions ISO scopes 1+2 | 50 455 | 34 394 | 47 843 | 34 831 |
| Émissions des usagers/tiers (scope 3) | 616 099 | 12 625 241 | ☑ 575 649 | 12 291 298 🗹 |

^(*) Périmètre ANA, émissions de l'année N - 1 prises en compte dans l'Airport Carbon Accreditation de l'année N.

Comme en 2014, les émissions de gaz à effet de serre des sociétés de VINCI Autoroutes font en 2015 l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable par notre organisme tiers indépendant, c'est-à-dire le plus haut niveau de transparence atteignable par une entreprise. Entre 2014 et 2015, les émissions des clients de VINCI Autoroutes progressent moins vite que l'augmentation du trafic. En 2015, les voies de télépéage à 30 km/heure ont permis d'économiser 51 574 tonnes de CO₂ II, soit 201 528 tonnes depuis leur mise en service en 2010. Les places de covoiturage mises à disposition (voir paragraphe 2.2.3) ont permis une économie de plus de 10 000 tonnes de CO₂ en 2015. En ce qui concerne VINCI Airports, 23 aéroports ont reçu en 2015 la certification ACA (Airport Carbon Accreditation), dont sept aéroports pour ANA ayant reçu le niveau 2 (réduction). VINCI Airports exploite 23 des 150 aéroports accrédités dans le monde. Dans ce cadre, en 2015, l'entreprise a fait vérifier ses émissions scope 3 de l'année 2014.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été très appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2015, pour la neuvième année consécutive, sa place de leader en France en stratégie climat. En 2015, VINCI fait toujours partie de l'indice Carbon Disclosure Project Leadership Index (CDLI) France en obtenant la note 98 sur 100, niveau B pour sa réponse au Carbon Disclosure Project (CDP) (100 sur 100 niveau A- en 2014, 93 sur 100, niveau B en 2013). Réalisé pour le compte de 767 investisseurs, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique.

2.3.2 Adaptation au changement climatique

VINCÎ prend en compte le Plan national d'adaptation au changement climatique et adopte une vision prospective sur les changements climatiques. Le Groupe anticipe l'adaptation nécessaire des villes et du cadre bâti, en particulier dans les projets faisant l'objet d'une démarche d'éco-conception, où les ouvrages sont étudiés sur l'ensemble de leur cycle de vie. De même, anticipant les données scientifiques sur la montée des eaux (hypothèse + 50 cm à horizon 2050), les sociétés de VINCI, si elles ne peuvent agir sur le terrain politique du repli stratégique, développent des savoir-faire en aménagements techniques, notamment pour le confortement des digues.

VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. D'importants travaux de recherche sont menés, tant en interne qu'avec les partenaires scientifiques du Groupe. Ces travaux portent sur l'adaptation des quartiers aux périodes de canicule, les îlots de chaleur urbains ou encore la résilience de la ville.

^(**) Données ACA 2014 recalculées : changements méthodologiques et actualisation des facteurs d'émission.

[☑] Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

2.4 Protection de la biodiversité

2.4.1 Politique générale en matière de biodiversité

Créée en 2012, la coordination Biodiversité est composée d'une trentaine d'experts écologues du Groupe et de responsables environnement des différents métiers. Elle assure, entre autres missions, la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques. À ce titre, elle invite les associations, les bureaux d'études, les représentants des pouvoirs publics et les entreprises à faire connaître leurs activités et les outils mis en œuvre. Ces échanges fructueux s'inscrivent dans la démarche « Ensemble ».

L'engagement volontaire de VINCI en faveur de la biodiversité a été officiellement reconnu fin 2012 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Cette reconnaissance constitue un gage de qualité et de cohérence du programme d'actions biodiversité. Ces actions transversales, planifiées sur trois ans, ciblent quatre objectifs :

- mutualiser et améliorer les connaissances dans le domaine de la biodiversité ;
- partager les bonnes pratiques ;
- former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de VINCI sur ces sujets ;
- développer des solutions afin de mieux intégrer les enjeux biodiversité au cœur des activités du Groupe.

Trois ans après la création de la coordination Biodiversité, de nombreuses actions ont été lancées dans chacun de ces domaines et la plupart sont maintenant en phase de déploiement dans les filiales de VINCI. Trois groupes de travail thématiques, respectivement dédiés aux espèces invasives, aux indicateurs biodiversité et à la valorisation du patrimoine vert, ont été créés afin de mutualiser outils et bonnes pratiques. Leurs travaux étaient en cours de finalisation fin 2015 en vue d'une diffusion interne et auprès des partenaires extérieurs.

La reconnaissance SNB bénéficie également au projet d'engagement volontaire d'Eurovia. Celui-ci, qui comprend notamment un partenariat de trois ans avec le service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), a été reconduit en janvier 2016. Le MNHN accompagne ainsi Eurovia dans la mise en œuvre et le suivi du projet SNB: évaluation et suivi du plan d'actions général, état des lieux et expertise de sites spécifiques, définition d'indicateurs biodiversité, formation et sensibilisation. De son côté, Eurovia met à la disposition de son partenaire des sites d'études destinés à enrichir ses connaissances sur la biodiversité (inventaires, analyses comparatives de l'évolution des milieux, suivi de l'efficacité d'ouvrages et de réaménagements écologiques, etc.).

2.4.2 Les mesures prises en faveur de la biodiversité

Plusieurs sociétés du Groupe, dont les activités s'inscrivent dans un cycle de temps long et impactent directement les milieux naturels, ont intégré une démarche biodiversité spécifique depuis de nombreuses années. Il s'agit en particulier des activités concession-construction d'infrastructures de transports (autoroutes, aéroports), de terrassement et de carrières.

Les dispositions permettant d'éviter, de réduire et de compenser en dernier lieu les impacts de l'activité sur les milieux naturels sont définies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés.

Avec le souci d'agir toujours au plus près du terrain, une attention particulière a été portée en 2015 au déploiement de modules de formation et de sensibilisation spécifiques aux enjeux de la biodiversité. Chez VINCI Concessions, la formation Biodiversité et parties prenantes a concerné 27 personnes. Chez Eurovia, des modules spécifiques biodiversité ont été intégrés dans les formations des jeunes ingénieurs impliqués dans la gestion des carrières ou dans le domaine technique, ainsi que dans les formations concernant la réglementation environnementale destinées aux opérationnels. Des quarts d'heure biodiversité ont été institués sur certains chantiers pour s'assurer que le personnel comprend et prend en compte correctement les moyens de signalisation de la biodiversité. Dans le cadre de son label Attitude environnement, VINCI Construction France poursuit le déploiement d'un module de formation d'une journée sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets. Un guide technique sur les toitures végétalisées est également mis à disposition.

Pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes, l'enjeu biodiversité réside principalement dans la fragmentation des habitats naturels. Les efforts visent, autant que possible, à rendre les infrastructures « transparentes », à assurer la réversibilité des obstacles et à restaurer des continuités écologiques (création d'ouvrages de génie écologique, reprofilage de mares, aménagement d'ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, réaménagement des talus, fauchage raisonné, etc.). VINCI Autoroutes a également mis à la disposition de ses clients des espaces de sensibilisation à l'occasion de ses Étapes estivales, signalé et valorisé, à l'aide de panneaux, les aires où ne sont pas employés de produits phytosanitaires et publié un guide sur la gestion des espèces protégées le long de son réseau.

Passages faune et sections clôturées sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes

| | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|-------|-------|-------|
| Passages petite et grande faune (en nombre) | 783 | 771 | 746 |
| Sections clôturées (en km) | 8 497 | 8 466 | 8 453 |

Pour Eurovia, l'enjeu biodiversité réside essentiellement dans le réaménagement des sites des carrières en cours et à l'issue de la phase d'exploitation. Le partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) s'illustre par l'élaboration d'une méthodologie d'analyse des zonages naturels et d'étude des enjeux faune-flore de chaque site. Cette démarche consiste à cartographier les sites d'Eurovia en fonction de leur contexte environnemental et des espèces qu'ils accueillent, et à déterminer les mesures nécessaires pour préserver et favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. En 2015, 68 % des carrières d'Eurovia étaient situées à proximité (dans un rayon de 2 km) d'espaces naturels ou de zones de protection (ZNIEFF, Natura 2000, parc national, parc régional, parc naturel marin, réserves naturelles régionales et nationales, etc.).

Le MNHN a par ailleurs développé pour Eurovia un indicateur de qualité écologique (IQE) facilitant l'évaluation de l'efficacité des actions et méthodes de gestion de la biodiversité. En 2014, l'IQE a été testé sur six carrières. En 2015, cet indicateur a été étendu à six sites supplémentaires en France. Ce déploiement est favorisé par la formation à l'IQE dispensée par le MNHN aux partenaires locaux.

Indicateurs biodiversité propres aux carrières d'Eurovia

| | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|--------|-------|------|
| Carrières ayant créé une CLCS (*) | 52 % | 47 % | 50 % |
| Carrières ayant engagé des partenariats avec des naturalistes locaux | 30 % | 26 % | 24 % |
| Carrières engagées dans le référentiel de progrès environnemental de la Charte environnement de l'Unicem (**) | 79 % | 75 % | 74 % |
| Nombre de données faune-flore transmises par les carrières d'Eurovia au sein de l'INPN (***) | 11 162 | 9 200 | - |

(*) CLCS: Commission locale de concertation et de suivi.

(**) Unicem : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction. (***) INPN : Inventaire national du patrimoine naturel.

En 2015, plus de 92 % des chantiers de VINCI Construction Terrassement ont utilisé la signalétique biodiversité. Plusieurs succès commerciaux et opérationnels ont par ailleurs mis en valeur le savoir-faire et l'offre de génie écologique de l'entreprise. L'adhésion à la démarche via des partenariats locaux et associatifs a permis la mise en œuvre de méthodes d'exploitation standardisées. Des modules de formation aux métiers du génie écologique ont été développés avec des organismes de formation et de recherche.

Sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le concessionnaire LISEA a élaboré un référentiel et une méthodologie de contrôle des ouvrages de transparence écologique et a commencé à l'appliquer dès 2014. En parallèle, un protocole de suivi de la fonctionnalité de l'ouvrage a été conçu en partenariat avec les associations environnementales, validé par la suite avec les partenaires de l'État.

2.4.3 Les actions de mécénat, de recherche et développement en faveur de la biodiversité

La Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a été créée fin 2012. Dotée d'un budget de 5 millions d'euros pour la période 2012-2017, elle participe au financement de projets de proximité proposés par des associations. des entreprises ou des centres de recherche implantés dans l'un des six départements traversés par le tracé de la LGV SEA Tours-Bordeaux : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde.

Depuis 2013, la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a soutenu plus de 100 projets, ce qui a permis de :

- mobiliser plus de 1 000 personnes (salariés et bénévoles) et d'embaucher 24 personnes pour leur mise en place ;
- valoriser les projets dans plus de 200 publications (articles de presse, revues scientifiques, réseaux sociaux, émissions radio) ;
- organiser 175 événements (sorties terrain pour les scolaires et le grand public, journées portes ouvertes, inaugurations, etc.), auxquels plus de 5 500 personnes ont participé;
- former 500 personnes sur différents sujets de préservation de la biodiversité, au cours de 50 sessions de formation organisées dans le cadre des projets soutenus.

Nombre de projets par thème soutenus par la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité

| | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|------|------|------|
| Travaux de restauration et de conservation des milieux | 4 | 12 | 11 |
| Études et inventaires appliqués | 7 | 22 | 15 |
| Outils de sensibilisation et de formation | 16 | 13 | 4 |
| Total | 27 | 47 | 30 |

Entre autres actions de mécénat en faveur de la biodiversité, les travaux de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », née du partenariat de VINCI et de trois écoles de ParisTech (Mines, École des ponts, AgroParisTech), ont abouti à la création de deux outils d'évaluation de la biodiversité en milieu urbain : Biodi(V)strict et NewDistrict.

Biodi(V)strict établit un diagnostic des surfaces propices à la biodiversité en lien avec un outil SIG (système d'information géographique). Le modèle évalue des indices de saturation en biodiversité sur la base de relevés d'espèces représentatives. À partir du diagnostic et des indices, l'équipe projet peut proposer des aménagements pertinents. Biodi(V)strict a été utilisé sur six projets. Il s'applique à des opérations en partenariat public-privé, en montage/développement immobilier ou en conception-réalisation, et peut être déployé à différentes étapes (programmation, conception, réponse à un appel d'offres, etc.). En 2015, Biodi(V)strict a été amélioré pour disposer d'une évaluation complète et aboutie du potentiel biodiversité d'un projet. Dans le cadre de sa diffusion externe, il a également été intégré dans le nouveau référentiel haute qualité environnementale (HQE) et est en cours d'application pour 30 opérations dans le cadre du test HQE Performance biodiversité 2015.

NewDistrict est un outil de simulation multi-agents, dont l'objectif est de suivre l'évolution de la biodiversité sur un territoire donné. Chaque participant doit jouer le rôle d'une partie prenante d'un projet d'aménagement (promoteur, pouvoirs publics, agriculteurs, etc.). Un logiciel informatique permet de simuler l'évolution de la biodiversité sur le territoire en fonction des décisions de chaque partie prenante. NewDistrict permet ainsi aux participants de prendre conscience de l'influence de la conduite du projet sur ses performances environnementales. Cet outil d'apprentissage à la concertation fait l'objet d'un dépôt de licence open source reconduit chaque année.

En 2014, VINCI est entré au Conseil d'orientation stratégique (COS) de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), qui est composé de 166 structures. VINCI a rejoint le groupe Matériaux de construction et travaux du collège Activités économiques et industrielles.

Enfin, plus de 25 actions innovantes en faveur de la biodiversité, d'ores et déjà mises en œuvre, ont été déposées par des collaborateurs du Groupe dans le cadre du Prix de l'Innovation VINCI 2015. Quatre ont reçu un prix régional ou international, dont Biodi(V)strict, à qui a été attribué le prix spécial Coup de cœur Client dans la région Île-de-France et le prix Développement durable du palmarès final.

2.5 Prévention et réparation

2.5.1 Conformité législative et réglementaire

Dans le cadre du Grenelle II, VINCI adopte une démarche volontaire pour se conformer aux évolutions législatives. Des outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en qualité-sécurité-environnement sont également en place, à l'instar de Préventéo® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

2.5.2 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont généralement intégrées dans la gestion directe de chaque projet (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation centrale.

Dépenses engagées pour l'environnement par les sociétés de VINCI Autoroutes

| (en millions d'euros) | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|------|------|------|
| Dépenses annuelles d'investissement en environnement | 66 | 51 | 129 |
| Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert | 26 | 40 | 40 |
| Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux | 0,33 | 0,30 | 0,30 |

Les dépenses engagées pour l'environnement chez VINCI Autoroutes (investissement et entretien) restent stables en 2015 par rapport à 2014.

2.5.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Voir le chapitre Facteurs de risques (risques industriels, risques technologiques et environnementaux): pages 135 et 136 du Rapport de gestion.

2.5.4 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en central. Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé d'indemnités significatives au cours de l'exercice 2015 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

3. Informations sociétales

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

3.1.1 Contribution au développement économique régional

Créé en 2000 à partir d'entreprises locales historiquement très ancrées dans leurs territoires d'activité (près de 70 % des entreprises du Groupe ont moins de 100 salariés), VINCI est présent en 2015 dans plus de 100 pays.

Répartition des sociétés du Groupe par nombre de salariés au 31 décembre 2015

| | | 2015 | | | | | | | |
|-----------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------|-----------------------|------------------------------------|-------|-------|
| | VINCI Autoroutes | VINCI Airports | Autres concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | VINCI Immobilier et holdings | Total | |
| De 1 à 99 salariés | 2 | 8 | 14 | 578 | 218 | 400 | 11 | 1 231 | 74 % |
| De 100 à 499 salariés | - | 2 | 2 | 163 | 64 | 139 | 2 | 372 | 22 % |
| Plus de 500 salariés | 3 | 3 | - | 15 | 22 | 29 | - | 72 | 4 % |
| Total | 5 | 13 | 16 | 756 | 304 | 568 | 13 | 1 675 | 100 % |

3.1.1.1 Impact des entreprises locales

Les missions des sociétés de VINCI sont de concevoir, financer, construire et exploiter des ouvrages et des infrastructures sur la durée. Elles sont ainsi des acteurs de premier plan de l'aménagement des territoires, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Qu'elles développent des activités de construction ou de concession, les sociétés du Groupe produisent des richesses importantes sous forme de revenus, de sous-traitance, de développement d'activités annexes, de fiscalité locale ou de soutien à des associations. Par nature non délocalisables, ces activités contribuent à la structuration et à la cohésion des territoires, et favorisent leur développement économique et social. Par leur ancrage territorial fort, l'autonomie et la capacité d'initiative que leur assure le modèle de management décentralisé du Groupe, les sociétés de VINCI participent activement aux dynamiques locales.

3.1.1.2 Impact des activités sur le développement économique

Au-delà des contributions économiques en termes de chiffre d'affaires réalisé localement et de fiscalité locale des entreprises, la nature des activités du Groupe contribue au développement et à l'attractivité des territoires, à travers la création ou la modernisation d'infrastructures et d'équipements existants. Dans un contexte d'exigences croissantes des donneurs d'ordre vis-à-vis des impacts environnementaux et sociaux des projets, notamment de la part des clients publics ou parapublics qui représentent en 2015 un chiffre d'affaires de 13,1 milliards d'euros pour VINCI, les sociétés du Groupe cherchent à prendre en compte les externalités de leurs activités. Elles s'attachent ainsi à développer des solutions innovantes, en particulier en matière de performance énergétique, d'aménagement d'éco-quartiers, de promotion de la ville durable (voir page 39) ainsi que de mobilité et de services aux utilisateurs.

À fin 2015, les sociétés de VINCI disposent de plusieurs outils pour mesurer les impacts socio-économiques de leurs projets :

- LISEA, société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, a mis en place un observatoire socio-économique en partenariat avec le concédant, Réseau ferré de France (RFF). Sa mission est d'analyser les enjeux et les opportunités liés à l'arrivée du TGV sur les mobilités géographiques, l'économie locale et l'aménagement des territoires. Constitué pour une durée de dix ans après la mise en service de la ligne, cet observatoire associe, outre le concessionnaire et le concédant, les services de l'État, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les universités et toutes les parties prenantes ayant une légitimité d'expert sur les thèmes d'étude envisagés. Pour la période 2013-2020, six thèmes ont été retenus : les effets « chantiers », l'offre de transport et la mobilité, les effets « gares LGV », les dynamiques métropolitaines et territoriales, le tourisme, la gouvernance territoriale. Cet observatoire est une première dans le domaine ferroviaire.
- Des études lancées en 2014 se sont poursuivies en 2015 pour mesurer les impacts directs, indirects et induits de projets en exploitation et à l'étude en utilisant l'outil Local Footprint® développé par le cabinet Utopies®:
- étude sur l'impact économique local de l'exploitation du Stade de France ;
- mesure des retombées économiques de trois aéroports au Cambodge ;
- mesure des retombées socio-économiques du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux.
- Sur le stade de Nice (Allianz Riviera), un travail équivalent a été effectué en interne en appliquant la méthode Cost and Benefits Analysis (CBA) pour évaluer le retour sur investissement socio-économique du stade.
- En Grèce, depuis 2006, deux études ont été menées par l'université de Patras sur l'impact socio-économique du pont Charilaos-Trikoupis.

3.1.2 Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle

Sur le plan social, les activités des sociétés du Groupe participent à la création d'emplois directs, indirects (travail intérimaire, soustraitance) ou induits. En complément de la création et du maintien de l'emploi local, les sociétés participent au dynamisme territorial par leur contribution à la formation et à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

3.1.2.1 Emploi et développement des compétences locales

Très fortement mobilisatrices de ressources humaines, les activités de contracting (énergies, routes, construction) ont des impacts directs, indirects et induits très importants en termes d'emploi. Pour les emplois de chantier, le Groupe privilégie le recours à l'emploi local, contribuant ainsi à l'effort de formation des territoires. À l'international, notamment dans les pays émergents, les sociétés du Groupe favorisent le développement des compétences locales pour le personnel de production et d'encadrement.

En Afrique, Sogea-Satom poursuit de longue date une politique de formation des cadres africains. En 2015, près de la moitié des managers de Sogea-Satom sont africains, soit 40 % des directeurs d'agence et 42 % des cadres et managers basés sur le continent. Parallèlement, l'entreprise recourt systématiquement à l'emploi local pour la réalisation des chantiers. Sogea-Satom soutient également plusieurs filières de formation dans des écoles d'ingénieurs : l'École polytechnique de Dakar au Sénégal, l'Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale (Istac) au Cameroun, l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) au Burkina Faso.

En France, le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, plus grand chantier ferroviaire actuel en Europe, illustre ce principe du recours à l'emploi local et du développement des compétences de proximité. Dès le démarrage du projet, très en amont de la phase opérationnelle du chantier, le groupement concepteur-constructeur COSEA s'est engagé dans un partenariat avec les acteurs du territoire picto-charentais : l'État, la Région, Pôle emploi, les chambres consulaires et les syndicats professionnels. La *Charte emploi* signée en 2012 a formalisé les engagements du projet en faveur du recrutement local, de l'employabilité durable, de la sécurisation des parcours professionnels et du renforcement du savoir-faire local. Fin 2015, le chantier totalise plus de 5 millions d'heures d'insertion. Depuis 2014, le lancement des travaux ferroviaires sur le chantier s'accompagne d'une importante démobilisation d'équipes. Face à cet enjeu important et anticipé, l'ensemble du territoire du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux a été intégré au dispositif des « plates-formes d'appui aux mutations économiques », mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce dispositif a permis de renforcer les moyens et les financements pour répondre au mieux aux besoins des TPE et PME locales en termes d'emploi. Les actions de redéploiement et de formation des salariés de COSEA ont permis la reconversion des collaborateurs de la phase travaux de terrassement aux métiers du ferroviaire. Fin mai 2015, sur les 2 000 salariés embauchés localement et démobilisés à l'issue de la première phase des travaux, 75 % ont retrouvé une activité, dont 21 % au sein du groupement en charge des travaux ferroviaires. 70 % relevaient de critères d'insertion et 30 % étaient d'anciens bénéficiaires de minima sociaux.

3.1.2.2 Transfert de compétences locales

Les pratiques sectorielles liées à la durée relativement courte des chantiers entraînent pour les salariés des mobilités géographiques et professionnelles. Les sociétés de VINCI mobilisent leurs moyens de formation pour accompagner ces mobilités. Ces transferts de compétences bénéficient de manière globale à l'ensemble de la profession et au développement des territoires. Ils sont promus par les sociétés du Groupe, telles que VINCI Energies avec l'université Mohammed VI au Maroc, VINCI Energies GSS en Afrique, Sogea Maroc pour la réhabilitation de monuments anciens, etc.

En 2015, VINCI Construction Grands Projets a poursuivi le déploiement de la démarche Skill up, qui vise à développer les connaissances et les compétences des personnels d'exécution et d'encadrement (ouvriers, chefs d'équipe et chefs de chantier) partout dans le monde, par la mise en place de centres de formation sur mesure sur chaque chantier. Ces formations s'adressent aux populations locales embauchées dans le cadre des projets. En 2015, Skill up a été déployé sur cinq projets dans cinq pays (Éthiopie, Hong Kong, Qatar, Panama et Cambodge). Dispensées à 272 collaborateurs des projets (salariés, sous-traitants et partenaires), ces formations contribuent à développer leur employabilité à l'issue des chantiers.

En mai 2015, Sogea-Satom a ouvert le campus Africa Pro au Maroc, afin de développer l'offre de formation pour ses collaborateurs en Afrique et de renforcer la culture commune de l'entreprise. Les formations seront dispensées à partir de janvier 2016.

3.1.2.3 Insertion professionnelle

En France, les activités réalisées dans le cadre des marchés publics sont soumises à des clauses sociales imposant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi. 70 % de ces clauses sont concentrées dans le BTP, représentant 3 à 4 millions d'heures de travail par an pour les sociétés de VINCI. Pour aider ses entreprises à faire face à cette obligation, VINCI a créé en 2011 ViE, une entreprise spécialisée dans le domaine de l'insertion, qui couvre aujourd'hui 75 % du territoire métropolitain ainsi que l'île de la Réunion. ViE a également procédé à un recrutement local pour assurer la gestion des clauses sociales et la gestion territorialisée des emplois et des compétences pour la construction de la Nouvelle Route du littoral, sur l'île de la Réunion.

Activité de l'entreprise sociale ViE et évolution

| | 2015 (*) | 2014 | 2013 | 2015/2014 Évolution |
|----------------------------------|----------|---------|---------|------------------------|
| Nombre de personnes en insertion | 2 105 | 1 737 | 1 522 | 21,2 % |
| Nombre d'heures réalisées | 719 864 | 632 138 | 557 644 | 13,9 % |
| Nombre d'heures de formation | 13 800 | 25 000 | 23 000 | (44,8 %) |

^(*) Données fournies au 30 novembre 2015.

Afin d'aider les personnes en insertion à renforcer leurs compétences, ViE s'attache à allonger la durée de leur parcours au sein du Groupe. En 2015, 9 567 heures de formation effectives ont été délivrées, ainsi que 4 233 heures au titre du quart d'heure sécurité. 12 % des personnes employées en insertion se sont vu proposer une mission complémentaire à l'issue de leur premier chantier (15 % en 2014 et 2013, 12 % en 2012). Sur l'exercice, 408 des 2 105 personnes en insertion (soit environ 19,38 %) ont été embauchées par le Groupe ou ses partenaires sous-traitants.

3.1.2.4 Relations avec les établissements d'enseignement

Renouvelant en permanence leurs effectifs, même en période difficile, les sociétés de VINCI entretiennent avec les établissements d'enseignement et le monde de l'éducation des relations de partenariat de long terme prenant des formes très diverses : parrainage de promotion, visites de sites, salons, manifestations sportives, accueil de stagiaires, etc. La politique générale en la matière est de développer une marque employeur sur laquelle les entreprises du Groupe peuvent s'appuyer pour bâtir leur stratégie de recrutement. En France comme à l'international, les sociétés du Groupe nouent localement de nombreux partenariats avec les centres d'apprentissage, les écoles et universités de l'enseignement supérieur. Ces relations passent également par l'implication des salariés dans le cadre de parrainages, d'interventions dans les établissements, de visites, etc. Le monde éducatif est, par ailleurs, soutenu via le versement de la taxe d'apprentissage, pilotée à la fois à l'échelle du Groupe et au plus près des établissements.

Ainsi, VINCI est parrain de la promotion 18 de l'École des ponts ParisTech et organise pour cela des présentations de l'entreprise, des visites de chantier ainsi que des offres de stage. Des partenariats existent également avec des universités en régions (Icam Lille, Insa Toulouse, Polytech Clermont). Ils sont portés par les clubs pivot Ressources humaines, qui associent les responsables des ressources humaines des différentes activités du Groupe.

Au niveau des filiales du Groupe, plusieurs entités développent leur propre réseau de relations avec le monde de l'éducation: VINCI Construction entretient des relations étroites avec le monde académique, que ce soit à travers un soutien aux grandes écoles d'ingénieurs françaises (partenariat avec l'École centrale Paris pour l'option aménagement en construction durable, soutien au mastère spécialisé® Management dans les entreprises de construction – Amec – de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie – ESTP); la mise en place de partenariats avec des universités à l'international (accord signé pour 2014-2016 avec l'université polytechnique d'Hô-Chi-Minh-Ville, visites sur des campus en Asie du Sud-Est – Hong Kong, Singapour, Malaisie); ou encore l'organisation de concours étudiants (concours de projets de fin d'études destiné aux stagiaires de VINCI Construction, organisé en collaboration avec la plate-forme spécialisée dans les challenges étudiants Studyka). De son côté, VINCI Energies a lancé en 2015 un partenariat de trois ans avec l'école d'ingénieurs Grenoble Inp-Ense³. Ce parrainage a déjà permis aux élèves ingénieurs de collaborer avec des acteurs clés de VINCI Energies sur des défis industriels innovants, dans le cadre d'une Semaine de la créativité, fin septembre 2015.

3.2 Relations avec les parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs

3.2.1 Politique générale de dialogue avec les parties prenantes

Le positionnement des sociétés de VINCI dans la chaîne de valeur impose le dialogue et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les projets. Si les choix en matière d'infrastructures, de transport, de cadre de vie ou d'énergies ainsi que les stratégies d'implantation relèvent de la décision publique, ce sont en pratique les sociétés de VINCI qui assument la relation de proximité avec les populations riveraines ou locales, les associations et les usagers. L'approche du Groupe dans ce domaine, définie dans le Manifeste « Ensemble », consiste à encourager les entreprises à l'ouverture et au dialogue avec les parties prenantes, pour en faire un élément de création de valeur. Afin de prendre en considération les attentes des parties prenantes et de proposer des solutions satisfaisantes pour tous, VINCI s'est doté d'un outil simple de cartographie : REFLEX. Des plates-formes collaboratives, au plus près des grands projets, complètent et renouvellent les outils traditionnels de la concertation : réunions publiques, visites de sites, etc. VINCI adhère aux Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes, document élaboré par le Comité 21 en 2014, organisation multi-acteur (entreprises, collectivités, associations, institutions, syndicats, monde scientifique).

Lors de l'édition 2015 du Prix de l'Innovation VINCI, le prix Partenaires, qui récompense les innovations issues d'une collaboration avec des partenaires extérieurs ou un projet prenant en compte les attentes de ses parties prenantes externes (riverains, associations de protection de la nature), a recueilli plus de 11 % des projets. Parmi les lauréats, la démarche de concertation lancée par l'entreprise Carrières et ballastières de Normandie (Eurovia) a permis de recréer, sur un site d'exploitation de granulats, une zone humide initialement existante. La restauration de cet écosystème est le fait d'un processus partenarial et multidisciplinaire, réunissant un panel varié d'acteurs : industriels (Grand Port maritime de Rouen), scientifiques et écologistes (laboratoire d'écologie, chercheur doctorant, Parc naturel régional des boucles de la Seine), élus locaux.

La concertation mise en œuvre pour gérer les mesures compensatoires de la LGV SEA Tours-Bordeaux a été une démarche exemplaire de collaboration avec les parties prenantes. Dans un contexte de très fort enjeu environnemental (220 espèces protégées impactées, traversée de plus de 120 cours d'eau et de 14 zones Natura 2000), les associations de protection de la nature, les conservatoires des espaces naturels et les chambres d'agriculture ont été associés à l'élaboration des dispositions visant à supprimer ou diminuer l'impact environnemental du projet. Un protocole commun a permis de définir les mesures compensatoires en fonction des grandes catégories de milieux, puis de déterminer une cartographie des zones à prospecter.

Dans le cadre du dialogue avec ses parties prenantes, VINCI Airports au Cambodge poursuit l'accompagnement du Land Committee, composé des représentants de l'autorité publique, des bailleurs et des riverains, afin de trouver une solution au problème de relogement des Cambodgiens qui se sont installés sans autorisation aux abords de l'aéroport de Phnom Penh.

3.2.2 Politique générale de dialogue avec les clients et usagers

La majorité des clients de VINCI sont des collectivités et des entreprises. Avec ces « clients-usagers », l'objectif pour les sociétés de VINCI inscrites dans les partenariats de long terme (autoroutes, aéroports, stades, etc.) est de développer une relation de confiance dans la durée, notamment au travers de ses services. Hormis pour les activités de concession, les partenariats public-privé du contracting ou les prestations de VINCI Facilities (VINCI Energies), les particuliers sont plus rarement des clients directs. Pour autant, les relations avec eux sont cruciales et ce, dès la phase de conception des projets, en raison de l'impact potentiel des chantiers sur les riverains et parce qu'elles sont un indice significatif de l'acceptabilité sociétale des ouvrages.

3.2.2.1 Actions et relations avec les associations d'usagers et les riverains

Par ses activités d'extraction et de travaux, Eurovia développe des relations durables avec ses parties prenantes locales – riverains, collectivités locales, associations, services de l'État – au travers d'initiatives comme les réunions d'information, les commissions locales de concertation et de suivi, les journées portes ouvertes, les partenariats locaux avec des associations et des ONG. Ces relations prennent un tour plus formel dans le cas des usines d'enrobage par l'utilisation d'un outil dédié à la présentation des activités, afin de favoriser une meilleure interaction de l'entreprise avec ses parties prenantes.

Chez VINCI Airports, en France, les commissions consultatives de l'environnement (CCE) sont l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aéroports. Instituée par la loi du 11 juillet 1985, créée et présidée par le préfet de département, une CCE regroupe pour chaque aéroport les représentants des professions aéronautiques, des collectivités locales ainsi que de la société civile (associations de riverains et associations environnementales). Elle doit être consultée pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport – notamment les nuisances sonores – sur les zones riveraines. La gestion des réclamations et plaintes émises par les riverains est une démarche majeure, afin d'améliorer la performance environnementale de l'entreprise et de renforcer l'acceptabilité sociale de l'activité aéroportuaire. Sur chaque plate-forme, un dispositif permet de formaliser la gestion et le traitement des réclamations. Certains aéroports (Nantes, Lisbonne ou Porto, par exemple) sont équipés d'un système de monitoring du bruit permettant de corréler les trajectoires des avions avec la pollution sonore et d'apporter certains éléments de réponse aux riverains concernés par les nuisances. En France, un bilan des réclamations est présenté en CCE, composé du nombre de réclamations reçues, du temps de réponse moyen, ainsi que de la répartition des plaintes par commune et par type de nuisance (bruit, trajectoires...). Au Portugal, sur les plates-formes aéroportuaires d'ANA (VINCI Airports), les riverains sont également consultés, comme ce fut le cas lors de l'élaboration des plans d'actions de réduction du bruit des aéroports de Lisbonne et Porto.

Le nombre de réclamations est par ailleurs consolidé chaque année au niveau de VINCI Airports :

VINCI Airports, évolution du nombre de réclamations

| | 2015 | 2014 |
|--|------|------|
| Nombre de réclamations reçues et traitées pour les 23 plates-formes aéroportuaires du Groupe dans le monde (†) | 88 | 94 |

(*) Périmètre 2014.

3.2.2.2 Actions en faveur de relations durables avec les usagers et clients

VINCI Airports déploie auprès de ses usagers la démarche Smiling. Cette politique de service clients innovante cherche à améliorer l'attractivité des aéroports en animant les plates-formes en interne et auprès des passagers, via des moments de convivialité et de partage entre collaborateurs et avec les clients. Initiée par l'aéroport de Nantes Atlantique en mars 2008, la démarche Smiling a depuis été diffusée au sein des différentes plates-formes gérées par VINCI Airports, à travers l'organisation chaque année d'une journée Smiling. L'édition 2015 s'est déroulée les 27 et 28 mars, réunissant sur une journée près de 900 salariés volontaires, 130 000 passagers bénéficiaires, au départ et à l'arrivée de plus de 980 vols.

VINCI Autoroutes développe une relation constructive avec ses clients en étant à l'écoute de leurs usages et de leurs besoins. L'entreprise offre à ses abonnés télépéage de nouvelles formules (Temps Libre Premium et Fréquence Premium), qui leur permettent de bénéficier d'un bouquet de services « confort » accessibles via une plate-forme dédiée : une assurance panne mécanique et pneumatique (valable sur tout le réseau autoroutier concédé), un club avantages avec plus de 150 000 bons plans à la clé et un service après-vente VIP, avec notamment une équipe dédiée 24 h/24, 7 j/7. VINCI Autoroutes déploie également une offre numérique globale pour permettre aux utilisateurs de son réseau de vivre l'autoroute en mode connecté : nouvelle version de l'application VINCI Autoroutes pour smartphones, site Internet optimisé pour la consultation par mobile, service Cliquez-Déjeunez pour commander en ligne à l'avance son repas et le récupérer en file prioritaire sur l'aire de services choisie, covoiturage facilité sur le réseau des autoroutes, information sur le trafic mise à jour en temps réel grâce à un partenariat avec Waze, application de navigation basée sur des informations crowdsourcées, communautés interactives sur les réseaux sociaux et la radio VINCI Autoroutes. Enfin, dans le cadre des travaux de l'entrée de Nice, programmés sur une durée de trente-six mois (octobre 2012 à septembre 2015), Escota (VINCI Autoroutes) a déployé un dispositif innovant pour minimiser la gêne de ses usagers et clients, notamment à travers le phasage des travaux et la mise en place d'un observatoire des temps de parcours tenu à jour mensuellement. L'observatoire a apporté des renseignements complémentaires aux informations habituellement mises à disposition et a permis de démontrer la neutralité des travaux sur les temps de parcours. Ceux-ci ont même été améliorés grâce à l'adaptation dynamique du phasage des travaux. Ce dispositif a obtenu le Prix Partenaires lors de la remise du prix régional de la région Sud-Est du Prix de l'Innovation

3.2.3 Actions, partenariats et mécénat pour l'environnement et le patrimoine culturel

Les associations de défense de l'environnement sont d'une grande diversité, tant dans leur composition, leur gouvernance et leur financement que dans leurs attentes. La stratégie de VINCI à leur égard est de privilégier les partenariats locaux, en fonction des territoires d'implantation des entreprises, des projets et de la nature des activités. Les sociétés de VINCI sélectionnent, pour chaque projet, les partenariats les plus adaptés avec les associations de protection de la nature. Plusieurs entités du Groupe ont ainsi développé depuis plusieurs années un partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO). VINCI Autoroutes promeut une gestion collaborative et durable de la biodiversité en lien avec la LPO, afin de valoriser et de préserver les écosystèmes de son réseau autoroutier. Ce partenariat a été formalisé le 25 juin 2015 par la signature d'une convention de mécénat d'une durée de trois ans. La LPO collabore également avec VINCI Concessions pour co-animer des formations internes sur la préservation de la biodiversité. VINCI Autoroutes a par ailleurs renouvelé en 2015, pour une durée de trois ans, son partenariat avec l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) pour le programme Abeille, sentinelle de l'environnement®. En plaçant des ruches sur les emprises du réseau VINCI Autoroutes, l'Unaf permet à l'abeille de s'intégrer dans l'espace autoroutier et de sensibiliser le public à la sauvegarde de la biodiversité et des abeilles en particulier.

D'autre part, en 2015, VINCI a poursuivi son partenariat avec l'association française des Entreprises pour l'environnement (EpE), relais du WBCSD (World Business Council For Sustainable Development). Les contributions au débat public ont touché l'adaptation au changement climatique, la loi sur la transition énergétique et la préparation de la 21° Conférence sur le climat (COP 21), qui s'est tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Force de proposition aux côtés d'autres grandes entreprises dans le cadre de la COP 21, VINCI a été particulièrement sollicité, tant de la part des pouvoirs publics que des entreprises et des investisseurs, pour exposer ses solutions bas carbone pour le climat : bâtiment à énergie positive, mobilité durable, concertation environnementale, performance énergétique, etc. Au-delà de ces solutions techniques, VINCI a souhaité mettre en avant la nécessité d'un changement de paradigme, qui passe par une approche globale et transversale des projets et la mise en place d'une gouvernance partenariale à l'échelle d'un ensemble urbain ou d'un territoire. Un site Internet dédié aux engagements de VINCI pour la ville durable a été créé à l'occasion de la COP 21 et des représentants de VINCI reflétant la diversité des filiales du Groupe ont participé à plusieurs événements en Île-de-France : notamment au Grand Palais, du 4 au 10 décembre, sur le stand Ville durable/Vivapolis dans le cadre de Solutions COP 21, et au Stade de France les 7 et 8 décembre lors du Sustainable Innovation Forum (SIF), organisé par le programme des Nations unies pour l'environnement. Le président-directeur général de VINCI ainsi que plusieurs membres du comité Exécutif du Groupe ont eu l'occasion de répondre favorablement aux demandes d'intervention tout au long de l'année 2015 sur ces moments forts de concertation entre acteurs.

3.2.3.1 Partenariats et mécénat pour l'environnement et la connaissance scientifique

L'exigence et la maîtrise de données fiables, scientifiquement établies, sont une base indispensable de l'activité et de la performance de VINCI. Elles fondent également la démarche d'ouverture et de dialogue du Groupe avec ses parties prenantes. Depuis 2008, VINCI s'est engagé à favoriser le développement de la connaissance scientifique en créant la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures » ParisTech-VINCI, qui produit des outils et des référentiels utiles à tous pour mieux comprendre et décider en matière d'énergie, d'environnement et de mobilité (www.chaire-eco-conception.org). Le renouvellement de cette chaire, à hauteur de 4 millions d'euros sur cinq ans, a été acté en 2014. En 2015, l'accent a été mis sur la diffusion des travaux : plus de 500 personnes ont participé aux événements qu'elle a organisés. Elle a par ailleurs fait l'objet d'une labellisation COP 21 par les pouvoirs publics, reconnaissant par là son caractère innovant.

De façon complémentaire, en réponse aux nouvelles questions urbaines, La Fabrique de la Cité (www.lafabriquedelacite.com), fonds de dotation créé à l'initiative du Groupe en décembre 2010, décrypte les tendances à l'œuvre dans les évolutions des villes, dans une approche interdisciplinaire et internationale. En 2015, La Fabrique de la Cité a été financée par VINCI à hauteur de 1,36 million d'euros. Le think tank a notamment produit des études sur l'optimisation des villes par les data, la mobilité péri-urbaine et la ville comme incubateur de santé. Le séminaire international organisé en juillet 2015 à Berlin, en Allemagne, a porté sur les nouveaux usages des citadins en matière de mobilité, d'habitat, de travail, de consommation et de gestion des espaces publics, afin de souligner la manière dont ces usages transforment le fonctionnement des systèmes urbains.

Pour l'édition 2015 de son Prix de l'Innovation, VINCI a entamé, en partenariat avec la plate-forme Studyka, une démarche d'open innovation, en ouvrant la compétition aux étudiants. Dans la perspective de la Conférence des parties sur le climat (COP 21), les participants au concours Défi Climat 2020 étaient invités à imaginer des solutions innovantes, faciles à mettre en œuvre avec un impact écologique fort et rapide, pour contribuer à réduire d'ici à 2020 l'empreinte écologique des projets menés par le Groupe. 120 projets ont été déposés et six ont été récompensés fin septembre à Paris, dans les catégories suivantes : performance énergétique du bâti, services urbains et ville connectée, mobilités. Dans cette compétition internationale où 37 nationalités étaient représentées, la moitié des dossiers ont été soumis par des étudiants étrangers.

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable (www.fondation.vinci-autoroutes.com) a bénéficié pour sa part d'une dotation de 2 millions d'euros en 2015. Dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, cette fondation s'est constituée en observatoire, laboratoire et outil d'information à destination des conducteurs et du grand public, en liaison avec ses partenaires et différentes parties prenantes : institutions, professionnels et monde associatif. Dans le cadre de son programme de recherche, la Fondation finance plusieurs études scientifiques, en cours de réalisation notamment par des chercheurs de l'Hôtel-Dieu AP-HP à Paris, le Centre d'investigations neurocognitives et neurophysiologiques (CI2N) de l'université de Strasbourg, l'Association nationale de promotion des connaissances sur le sommeil et l'Institut de recherche biomédicale des armées. Par ailleurs, pour sa cinquième édition, le baromètre annuel de la conduite responsable a conservé une dimension européenne, en comparant les comportements des conducteurs dans dix pays cette année. Les résultats ont montré que les comportements dangereux au volant progressent, malgré une meilleure conscience des risques. Sur la base de cet état des lieux des habitudes de conduite et de leur évolution, les campagnes de sensibilisation des usagers et du grand public se sont poursuivies en 2015.

De nombreuses sociétés de VINCI soutiennent des initiatives dans le domaine de l'environnement. ANA, société concessionnaire des aéroports du Portugal (VINCI Airports), finance par exemple depuis 2009 à hauteur de 40 000 euros par an les associations Aldeia et Rias, qui recueillent les espèces animales autochtones protégées qui ont pu être blessées, les soignent et les réintègrent dans leur milieu naturel. Ce partenariat est en vigueur jusqu'en 2016 inclus. En 2015, Eurovia a poursuivi son partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), pour son expertise scientifique et l'accompagnement dans la poursuite et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans ses activités. Ce partenariat permet d'asseoir la démarche d'Eurovia sur une base solide, scientifique, appréciée des parties prenantes et complémentaire des partenariats locaux développés avec les associations environnementales. Dans ce cadre, le MNHN a conçu une méthodologie d'évaluation du potentiel écologique de plusieurs sites d'Eurovia qui calcule leur indice qualité environnement. En 2015, outre le MNHN, d'autres partenaires locaux (associations labellisées comme les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) ont été habilités à mettre en œuvre cette méthodologie, après avoir été formés à son utilisation. Arrivant à son échéance fin 2015, la convention entre Eurovia et le MNHN sera reconduite en janvier 2016 pour une durée de trois ans.

LISEA, la société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, a créé, en complément des engagements contractuels du projet, deux fondations d'entreprise : la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité et la Fondation d'entreprise LISEA Carbone, qui financent des projets implantés dans l'un des six départements concernés par le tracé de la ligne : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde.

Dotée d'un budget de 5 millions d'euros sur cinq ans (2012-2017), la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a pour objectif de soutenir sur le long terme des projets de proximité, visant à restaurer le patrimoine naturel, à améliorer la connaissance sur les actions de préservation et à sensibiliser le grand public à ce sujet, aux côtés des initiatives locales et nationales. Plus de 300 dossiers ont été déposés depuis 2013 au cours de trois appels à projets. 104 ont jusqu'à présent été retenus par le comité scientifique et le conseil d'administration, représentant une dotation globale de 3 millions d'euros. Près de 1 000 personnes (salariés et bénévoles) sont mobilisées sur les projets sélectionnés, dont 24 embauches spécifiques liées directement à la mise en place des initiatives. 50 formations ont été réalisées en lien avec les projets, soit 500 personnes formées à la préservation de la biodiversité.

Résultats de la Fondation LISEA Biodiversité en 2015

| | Nombre de projets reçus | Nombre de projets soutenus | Montants versés | % associations candidates |
|--|----------------------------|-------------------------------|-----------------|---------------------------|
| 1 ^{er} appel à projets (novembre 2012 – mai 2013) | 113 | 30 | 1,4 M€ | 68 % |
| 2º appel à projets (septembre 2013 – novembre 2014) | 138 | 47 | 1,6 M€ | 57 % |
| 3° appel à projets (février 2015 – décembre 2015) | 70 | 27 | 900 k€ | 50 % |

La Fondation d'entreprise LISEA Carbone, également dotée de 5 millions d'euros pour la période 2012-2017, a pour objectif de financer des projets contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Trois thèmes ont été retenus pour les appels à projets : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments ; le développement d'une mobilité plus responsable ; le soutien à la transition énergétique dans le monde agricole. En 2015, en partenariat avec les fondations Poitiers Université et Bordeaux Université, et dans le cadre de l'axe éco-mobilité, LISEA Carbone a lancé l'appel à projets « dernier kilomètre », afin de soutenir les projets d'étudiants ou de chercheurs qui développent des solutions créatives pour faciliter et mieux maîtriser les trajets « garedestination finale » (domicile, lieu de travail, zones commerciales, universités, etc.). Parmi les 11 projets reçus, neuf projets ont été soutenus, représentant un montant de 139 000 euros d'aides engagées.

Résultats de la Fondation LISEA Carbone en 2015

| | Nombre de projets reçus | Nombre de projets soutenus | Montants versés |
|--|----------------------------|-------------------------------|--------------------|
| Axe réduction des consommations énergétiques des bâtiments | 58 | 53 | 1,66 M€ |
| Axe transition énergétique du monde agricole | 1 | 1 | 300 k€ |
| Axe éco-mobilité | 11 | 9 | 139 k€ |

3.2.3.2 Partenariats et mécénat pour la production culturelle et l'entretien du patrimoine mondial

Les partenariats et mécénats culturels et patrimoniaux déployés par le Groupe sont multiples. Au niveau local, dans le cadre de mécénat de compétences et d'apport d'expertise technique, nombre d'entreprises accompagnent des projets de restauration de bâtiments historiques à haute valeur patrimoniale. Certaines de ces initiatives sont emblématiques, telle la grande opération de mécénat de compétences menée de 2004 à 2007 pour la restauration de la galerie des Glaces du château de Versailles. Cet engagement se poursuit aujourd'hui avec la restructuration du pavillon Dufour, une des ailes du château. Le contrat a été remporté en 2013 par les pôles construction et énergies de VINCI et le chantier, débuté en 2015, aboutira à la création d'un espace d'accueil et de services aux visiteurs. Les aménagements intérieurs de cet espace, dessinés par l'architecte Dominique Perrault, sont financés par le Groupe par le biais d'une convention de mécénat. Grâce à cette politique de mécénat culturel, l'ensemble des salariés et des actionnaires du Groupe bénéficient d'un accès privilégié au château de Versailles jusqu'au 31 mars 2017.

VINCI est également partenaire du programme de recherche et d'événements « Vingt années sous la Manche et après », organisé à l'occasion des vingt ans du tunnel sous la Manche reliant Calais à Folkestone. Le Groupe a souhaité soutenir notamment l'organisation d'un colloque abordant les questions de financement et de gouvernance des grands projets d'infrastructures, organisé le 8 décembre 2015 à Londres par l'association Rails et histoire. Les collaborateurs de VINCI qui ont travaillé sur le chantier ont aussi été sollicités à travers la réalisation de courtes interviews, afin de conserver durablement leurs témoignages oraux.

En tant que principal contributeur à la mise au jour du patrimoine archéologique en France, VINCI est présent au sein du Club des aménageurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et agit pour une meilleure prise en compte et valorisation des découvertes issues des chantiers. Au Cambodge, la campagne de fouilles sur le site de l'aéroport de Siem Reap menée, avec le soutien de VINCI Airports, par l'Inrap et l'Autorité pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor (Apsara), s'est terminée avec succès en 2015. À l'opposé des travaux d'archéologie classiques qui privilégient les sites prestigieux, ces fouilles se sont attachées à retrouver les traces du mode de vie des artisans du passé. Réalisées à proximité des pistes de l'aéroport, elles ont permis en complément la formation d'archéologues cambodgiens encadrés par 85 salariés.

3.2.4 Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion

VINCI favorise l'engagement citoyen de ses salariés et de ses entreprises, qui s'exerce principalement par le biais de ses fondations d'entreprise et fonds de dotation, essentiellement sur des projets locaux qui visent à lutter contre l'exclusion. Afin de proposer à l'ensemble des salariés dans le monde entier des dispositifs leur permettant de s'engager sur des causes d'intérêt général, 11 structures ont été créées depuis 2002. Fin 2015, avec le lancement de la Fondation VINCI en Espagne et de la Fondation VINCI au Royaume-Uni et en Irlande, le taux de couverture du Groupe par des dispositifs d'engagement citoyen en Europe est de 71 %. Il atteint les 77 % dans le monde si l'on y associe les activités d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique.

Au total, pour l'année 2015, 3,6 millions d'euros ont été versés aux fondations, qui ont affecté ces montants à 231 projets en faveur de l'insertion sociale, professionnelle et économique des personnes les plus exclues. 312 collaborateurs du Groupe se sont portés volontaires pour parrainer ces actions et s'engager à leurs côtés.

En complément du soutien financier et du parrainage de proximité de projets locaux, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a réalisé en 2015 un appel à projets thématique sur l'accès au logement, finançant ainsi 27 projets pour un montant de 508 000 euros et démontrant la pertinence et l'innovation des structures d'insertion en matière de logement solidaire. Le programme Cité solidaire, qui cible les petites associations de territoires urbains sensibles, a poursuivi son activité avec les programmes Cité solidaire Perpignan et Cité solidaire Aulnaysous-Bois. Depuis sa création, ce programme exemplaire a été développé sur 20 sites en France et en Allemagne.

En 2015 toujours, la Fondation VINCI pour la Cité a diversifié ses modes de parrainage. Elle propose désormais aux collaborateurs d'accompagner collectivement des entrepreneurs sociaux innovants en phase de lancement de leurs projets, notamment via les incubateurs d'entreprises sociales comme celui de l'ESSEC.

Activités des fondations du Groupe contre l'exclusion et pour l'insertion en 2015

| | Taux de couverture (°) | Nombre de projets aidés | Nombre de parrainages | Montant versé (en euros) |
|---|------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| France | 53 % | 168 | 235 | 2 452 609 |
| dont Cité solidaire | - | 31 | 51 | |
| dont Sillon Solidaire | - | 34 | 36 | 311 000 |
| Allemagne | 7 % | 10 | 15 | 200 000 |
| Belgique | 1 % | 13 | 16 | 214 500 |
| Espagne | 1 % | 2 | 4 | 58 000 |
| Grèce | - | 8 | 8 | 55 000 |
| Pays-Bas | 1 % | 3 | 4 | 96 857 |
| République tchèque | 2 % | 12 | 14 | 30 916 |
| Royaume-Uni et Irlande, dont Fondation Île de Wight | 5 % | 8 | 9 | 416 701 |
| Slovaquie | 1 % | 7 | 7 | 90 000 |
| Total | 71 % | 231 | 312 | 3 614 583 |

^(*) Taux de couverture : nombre de salariés par pays/nombre total de salariés Groupe (soit 185 452 salariés).

Le Groupe est par ailleurs devenu partenaire principal du Paris Football Club (PFC), s'engageant en 2015 pour une durée de cinq ans à soutenir les ambitions sportives du PFC tout en contribuant au développement d'un projet éducatif et social ambitieux. VINCI soutient notamment la PFC Academy et le centre de formation du club. Des collaborateurs du Groupe sont également mobilisés pour parrainer de jeunes sportifs et les aider dans leurs choix d'orientation professionnelle, une fois sortis du monde des compétitions sportives de haut niveau. Il s'agit du premier sponsoring sportif pour VINCI, qui renforce ainsi son ancrage dans ce milieu et réaffirme son attachement aux valeurs partagées du sport et de l'engagement citoyen.

3.2.5 Partenariat et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique

Là où elles sont présentes, les entreprises du Groupe soutiennent des actions de solidarité et de développement. Adaptées aux enjeux locaux, celles-ci diffèrent en fonction des territoires d'implantation et de leur réalité socio-économique. Elles varient aussi selon la nature des projets menés par les filiales (grand chantier à durée limitée ou travaux récurrents), le caractère pérenne ou non de l'implantation, etc. Multiformes, ces initiatives ne peuvent être consolidées au niveau du Groupe.

Sur le continent africain, Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) soutient des projets favorisant l'initiative économique et l'accès aux services essentiels au travers de financements ou de mécénat de compétences. Conformément au souhait du comité de sélection d'Issa, ce soutien bénéficie prioritairement aux projets d'initiative économique (aujourd'hui 70 % des projets soutenus). Au total, 170 collaborateurs de Sogea-Satom sont mobilisés en tant que parrains d'un projet soutenu par Issa.

Activité d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique en 2015 et évolution

| | Nombr | e de projets soutenus | | | |
|------|---|-----------------------------------|-------|-----------------------------|--|
| | Aide à l'accès aux services essentiels | Aide à l'initiative économique | Total | Nombre de pays concernés | Montant total (en milliers d'euros) |
| 2015 | 8 | 19 | 27 | 9 | 414,0 |
| 2014 | 9 | 19 | 28 | 9 | 440,5 |
| 2013 | 11 | 17 | 28 | 9 | 441,3 |

Entre autres exemples, l'aide apportée par Issa en 2015 a permis la construction d'un hangar et l'acquisition de matériel pour la production et la commercialisation de produits agricoles à Kémérimbé (Tchad), l'achat de motos tricycles et de matériels pour la précollecte de déchets ménagers à Yaoundé (Cameroun) ou bien encore la construction d'un atelier pour la fabrication de farine de manioc à Kpataba (Bénin). Concernant l'aide aux initiatives sociales, Issa a par ailleurs financé la construction d'un forage à Boassa (Burkina Faso) pour favoriser l'accès de la population à l'eau potable, d'un mur de clôture autour de l'école de Sabangali (Tchad), l'équipement d'un service d'échographie du centre de santé de Niafunké (Mali).

L'engagement de Sogea-Satom (VINCI Construction) dans la lutte contre le VIH sida, le paludisme et le choléra s'illustre dans toutes les agences de l'entreprise, en Afrique subsaharienne, par l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation des collaborateurs, voire des populations riveraines. Ces réunions, qui se tiennent régulièrement sur les chantiers, sont animées par l'encadrement de chantier avec les préventeurs de l'entreprise et l'aide éventuelle d'associations locales ou de médecins. Elles prennent la forme de quarts d'heure santé, sur le modèle des quarts d'heure sécurité, parfois de séquences plus approfondies. En 2015, les agences locales de Sogea-Satom, en relation avec la direction de la Sûreté de VINCI et les pouvoirs publics, ont poursuivi les actions et dispositifs mis en place pour contenir la propagation du virus Ebola en Afrique.

En 2015, VINCI s'est engagé aussi en Afrique en soutenant la Fondation Energies pour l'Afrique, créée sur l'initiative de Jean-Louis Borloo dans le but d'accélérer le développement du continent en favorisant l'accès des populations à l'énergie, et tout particulièrement l'électricité. Implanté de longue date sur le territoire africain, VINCI partage les objectifs de développement socio-économique de ce programme via une convention de mécénat financier pour deux années.

Au Cambodge, VINCI Airports est partenaire historique et actionnaire de la société Artisans d'Angkor, créée pour perpétuer et favoriser le développement de l'artisanat khmer tout en offrant des perspectives d'insertion professionnelle aux populations défavorisées de la région de Siem Reap. Les 1 120 artisans salariés bénéficient d'un revenu contractuel et d'une couverture sociale. La société Artisans d'Angkor, qui réalise 9 millions d'euros de chiffre d'affaires, fait vivre environ 6 000 familles et soutient la vitalité de l'économie locale au travers de 47 coopératives. En 2014, au sommet de l'Asean, les Artisans d'Angkor ont obtenu le premier prix RSE du gouvernement cambodgien.

Enfin, suite au séisme meurtrier qui a frappé le Népal le 25 avril 2015, VINCI a apporté son soutien financier à Médecins du monde, Solidarités International et la Croix-Rouge française, trois associations mobilisées sur place depuis la catastrophe pour venir en aide aux populations sinistrées. Les salariés du Groupe ont été associés à cette opération de mécénat financier via une collecte de dons organisée du 6 mai au 15 juillet 2015, le montant des 1 599 dons effectués par les collaborateurs ayant été doublé par le Groupe. Au total, cette mobilisation sans précédent du Groupe et de ses salariés a permis de récolter 167 498 euros pour Solidarités International, 165 860 euros pour Médecins du monde et 70 606 euros pour la Croix-Rouge française, soit un montant total de 403 964 euros remis aux trois associations.

Au total, en matière de mécénat, les sociétés de VINCI orientent leurs actions sur trois axes spécifiques: l'insertion et la solidarité (voir page 34), l'environnement et la recherche (voir page 39), la culture et le patrimoine (voir page 34). En conformité avec le modèle décentralisé du Groupe, le reporting de ces actions et des montants affectés au titre du mécénat n'est volontairement pas consolidé. Une estimation en fourchette basse permet toutefois d'estimer ce montant à environ 12,5 millions d'euros en 2015.

3.3 Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Le positionnement général des entreprises du Groupe dans la chaîne de valeur leur permet d'inscrire dans la durée des relations équilibrées avec les fournisseurs et les partenaires sous-traitants. La part des achats dans le chiffre d'affaires reste stable depuis plusieurs années et représente 59 %. Elle se décompose notamment en 8,5 milliards d'euros d'achat de matières, de 4,7 milliards d'euros d'achat de services extérieurs et de 8,6 milliards d'euros de prestations de sous-traitance.

Part des achats dans le chiffre d'affaires

| (en milliards d'euros) | 2015 | 2014 | Évolution |
|--|------|------|-----------|
| Montant total des achats | 22,8 | 23,0 | (0,9 %) |
| Part des achats dans le chiffre d'affaires | 59 % | 59 % | 0,0 % |
| Dont achats consommés | 8,5 | 8,6 | (1,2 %) |
| Dont achats de services extérieurs | 4,7 | 5,1 | (7,8 %) |
| Dont prestations de sous-traitance (y compris les charges de construction des sociétés concessionnaires) | 8,6 | 8,4 | 2,4 % |

3.3.1 Politique générale de dialogue avec les fournisseurs et les sous-traitants

En 2015, VINCI a poursuivi sa démarche de mesure et de prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur. La direction de la coordination Achats du Groupe, placée sous l'autorité du comité Exécutif, travaille au niveau opérationnel avec les directions des achats des pôles et des filiales au travers d'un réseau achats et de huit comités achats régionaux. Les acheteurs de la coordination Achats du Groupe ont un objectif individuel visant à intégrer des critères de développement durable dans les contrats qu'ils négocient.

Pour déployer la politique d'achats à l'international, le comité VINCI International Purchasing rassemble, à fin 2015, les représentants des achats de quatre pays (l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui sont les deux implantations les plus importantes du Groupe en dehors de la France, la République tchèque et la Belgique), ainsi que les représentants des divisions internationales des pôles VINCI Energies et Eurovia.

Lancée en 2012, la charte d'engagement de performance globale des fournisseurs précise les attentes de VINCI vis-à-vis de ses partenaires et réaffirme les engagements pris auprès des Nations unies à travers l'adhésion en 2003 de VINCI au Global Compact. Depuis 2013, cette charte a été diffusée et fait dorénavant partie intégrante des contrats-cadres élaborés par le Groupe. Pour assurer la continuité de ces actions, la coordination Achats du Groupe a constitué le comité Achats responsables, qui réunit une vingtaine de personnes représentant les directions des achats, des ressources humaines et du développement durable des principaux pôles du Groupe. En 2015, ce comité a diffusé les lignes prioritaires de la politique d'achats responsables de VINCI afin d'augmenter le niveau d'excellence collectif et de développer la concertation du Groupe avec ses parties prenantes. Le livret Achats responsables a été largement diffusé et une sensibilisation aux achats responsables a été réalisée dans chacun des comités achats régionaux du Groupe.

3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs

En 2015, la politique d'achats responsables s'est poursuivie par l'intégration systématique de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et contrats-cadres à l'échelle du Groupe. Ces critères prennent en considération l'impact environnemental des produits ou des services, les conditions sociales de leur production ainsi que les engagements sociétaux des fournisseurs. L'évaluation des fournisseurs obéit à des critères spécifiques pour chaque famille d'achat, en fonction des enjeux propres à chaque secteur d'activité.

La coordination Achats a ainsi mené en 2015 un nouvel appel d'offres pour le référencement des sociétés d'intérim en France. Un questionnaire personnalisé a été élaboré pour réaliser une évaluation des fournisseurs en tenant compte de leur performance sociale et sociétale, dans la continuité de l'appel d'offres de 2011. En raison de leurs piètres résultats, 40 fournisseurs ont été écartés. Les fournisseurs sélectionnés ont proposé un plan de progrès audité en cours de contrat dans une logique de montée en compétences collective.

Cette démarche d'intégration de la politique d'achats responsables dans la sélection de nos fournisseurs se systématise depuis plusieurs années au niveau de la coordination Achats du Groupe. Fin 2015, un premier bilan des actions menées a été consolidé.

Bilan de la démarche achats responsables au sein de la coordination Achats du Groupe

| | Total au 31/12/2015 |
|--|---------------------|
| Contrats intégrant la charte d'engagement de performance globale des fournisseurs ou les principes du Global Compact | 91 % |
| Contrats intégrant un ou plusieurs articles sur les thématiques sociales, environnementales ou sociétales | 81 % |
| Contrats ayant fait l'objet d'un questionnaire achats responsables lors de l'appel d'offres | 69 % |
| Contrats intégrant un plan de progrès achats responsables | 65 % |
| Nombre d'audits achats responsables réalisés en présentiel depuis cinq ans | 544 |

Au niveau central et dans chacun de ses projets, VINCI développe une approche partenariale avec ses fournisseurs et favorise les relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises. L'ancrage territorial des fournisseurs est pris en compte dans le processus de sélection des consultations. Cette démarche se traduit aussi par une plus grande ouverture aux structures d'insertion, aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (Esat) et en général aux établissements embauchant majoritairement des personnes en situation de handicap. En 2015, le volume d'achats confié à ceux-ci a été de 6,5 millions d'euros, enregistrant une progression sur cinq ans (+ 5,8 % par rapport à 2011).

VINCI a signé un contrat-cadre national avec l'Association des paralysés de France pour la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et avec l'association Ateliers sans frontières pour la récupération de matériel informatique réemployable, remis en état et revendu à tarif préférentiel à des associations. En 2015, près de 38 tonnes de matériel ont ainsi pu être récupérées. Le chiffre d'affaires généré avec le secteur protégé est resté stable sur la collecte DEEE.

Afin de faire monter en qualité le secteur de l'intérim d'insertion, VINCI a référencé plus de 60 entreprises de travail temporaire d'insertion. L'objectif est de sélectionner les structures qui démontrent leur aptitude à accompagner les personnes en difficulté et de faciliter le développement des structures référencées. En 2015, les audits de suivi du plan de progrès de ces structures se sont poursuivis.

3.3.3 Management des relations avec les sous-traitants

La priorité du Groupe est de conserver les compétences en interne. Néanmoins, de nombreux marchés publics ainsi que le positionnement croissant des entités comme entreprises générales pour des projets à forte dimension technique ou très spécialisés imposent le recours à un certain pourcentage de sous-traitance locale. Celle-ci participe au développement du tissu économique des entreprises locales en complément des activités du Groupe. Dans une compétition internationale aux exigences relativement faibles sur ce sujet, VINCI s'attache à ce que tous ses sous-traitants respectent scrupuleusement la réglementation en vigueur dans les pays où ses sociétés interviennent.

La politique générale de VINCI consiste à développer des relations équilibrées inscrites dans la durée avec ses partenaires et engage à coopérer avec les entreprises locales en favorisant leur intégration dans les projets et le transfert de savoir-faire nécessaire à la bonne exécution de leurs missions. Déployée en 2014, la *Charte relations sous-traitants* détaille le contenu de cet engagement : des conditions de sécurité des sous-traitants comparables à celles des équipes du Groupe, des relations commerciales loyales, l'organisation d'appels d'offres loyaux, la transparence dans les relations d'affaires, la coopération avec les entreprises locales, le respect des valeurs de VINCI. L'ancrage de ces principes dans la réalité des pratiques du Groupe a fait l'objet, lors de la réalisation de la charte, d'une évaluation sous forme d'une trentaine d'entretiens réalisés auprès d'acteurs en position de donneurs d'ordre dans tous les pôles de métiers, en France et à l'international.

3.4 Loyauté des pratiques

3.4.1 Prévention de la corruption et des fraudes

La Charte éthique et comportements de VINCI formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe. L'effort de diffusion et d'explication aux managers s'est poursuivi sur l'exercice 2015, ceux-ci relayant cette démarche dans leurs organisations respectives. Un suivi actif de cette diffusion est en place et un outil intranet permet à la direction Générale ainsi qu'à la direction de l'Audit interne de s'assurer de son bon déploiement. Un compte rendu régulier au comité Exécutif est effectué, permettant ainsi une plus grande réactivité dans la mise en place d'éventuelles actions correctrices. Accessible sur le site Internet du Groupe (www.vinci.com) comme sur l'intranet, la charte est envoyée nominativement aux salariés ayant le pouvoir d'engager le Groupe soit, pour l'année 2015, 6 601 personnes, dont 97,3 % en ont accusé réception. L'objectif est d'atteindre les 100 %.

La charte donne la possibilité à chacun des salariés de saisir le référent éthique dans le cadre de certaines règles, en particulier le respect de la confidentialité, de l'intégrité et du statut du collaborateur, et la non-discrimination à son égard. Plusieurs saisines du référent éthique ont été effectuées au cours de l'exercice 2015, permettant chaque fois un traitement exhaustif dans le respect de ces principes, avec l'appui de ressources internes ou externes aussi souvent que nécessaire.

Le club Éthique et conformité, qui réunit les directeurs juridiques du Groupe ainsi que le référent éthique, assure une veille, un échange sur les bonnes pratiques et sur les outils de formation en particulier. Ce club complète le dispositif général et garantit le respect des standards des pays et des clients les plus exigeants. Les sociétés de VINCI qui exercent dans des secteurs appliquant des procédures spécifiques en matière d'éthique sont dotées de « responsables conformité » (Compliance Officers) dédiés.

La prévention des fraudes externes est traitée dans la partie Facteurs de risques (paragraphes 1.2.1 et 1.2.2, pages 131 et 132) et dans le Rapport du président (paragraphe 3, page 218).

Des formations régulières dans les différents pôles d'activité de VINCI éclairent et approfondissent les sujets éthiques qui relèvent des principes et valeurs du Groupe.

À titre d'illustration, Eurovia dispense ainsi, depuis 2003, des formations à son personnel (chefs d'agence, directeurs régionaux, juristes, membres de la direction Générale et responsables de certaines fonctions support) sur les pratiques anticoncurrentielles. En 2013, Eurovia a remis cette formation à jour et l'a dispensée à nouveau auprès du même type de population. En 2015, cinq séances ont été organisées, rassemblant au total 92 individus. Les sessions ont été animées par le directeur juridique d'Eurovia et une avocate experte dans l'application des règles de concurrence. Depuis 2013, parmi la population opérationnelle d'Eurovia, 372 personnes ont bénéficié de cette formation sous sa nouvelle forme. D'autres formations ont été organisées localement, pays par pays, sur ces dernières années, axées principalement sur les sujets de collusion et de corruption. Toutes ces actions de formation sont relatées dans un Rapport éthique annuel établi par chaque pays et consolidé au niveau de la holding Eurovia.

Sogea-Satom a mis en place une formation Sensibilisation aux risques éthiques, qui s'adresse aux membres du comité de direction, aux chefs d'agence et directeurs administratifs et financiers, soit plus de 50 dirigeants et managers au total. Cette formation d'une demijournée a été mise en œuvre en octobre 2015 par un avocat spécialiste en droit pénal des affaires.

Entrepose a édité pour sa part un guide sur la prévention de la corruption qui s'adresse à l'ensemble de ses collaborateurs. Il synthétise le système de lutte contre la corruption, les mesures et les outils mis en place pour éliminer ou réduire les risques auxquels les activités d'Entrepose sont exposées. Ce guide a pour but d'être diffusé largement en interne et en externe (clients, partenaires, sous-traitants, fournisseurs, parties prenantes).

En 2015, VINCI Autoroutes a poursuivi le déploiement de la procédure transactionnelle qui permet aux sociétés d'autoroute, en cas d'infraction lors du passage au péage, d'interroger le fichier national des immatriculations et de verbaliser. Ce dispositif a permis de diminuer de moitié les passages en force.

3.4.2 Bien-être, santé et sécurité des clients et usagers

Les activités des entreprises de VINCI ont un impact sur les territoires. Afin d'en limiter la portée, les efforts d'investissements en recherche et développement se renforcent d'année en année, avec pour objectif de réduire les impacts et les nuisances notamment environnementales (exposition au bruit, aux poussières, aux vibrations, etc.), pouvant porter atteinte à la santé et la sécurité des collaborateurs, des clients et de toutes les parties prenantes concernées par ces projets.

Afin d'améliorer le bien-être de ses usagers, VINCI Immobilier a initié la démarche OpenWork, qui se décline en termes de végétalisation, de confort et de santé, ainsi que d'ergonomie et de design des bâtiments. En créant des espaces de travail de qualité, modulables et évolutifs sur le long terme, qui sont en totale adéquation avec les besoins des utilisateurs, VINCI Immobilier cherche à remettre les usagers des lieux au centre de ses projets. Parmi plusieurs réalisations, l'immeuble In Situ de Boulogne-Billancourt illustre ces nouveaux principes de conception des bâtiments.

Dans les activités liées à la mobilité, le risque routier est le risque principal. Il concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 35 000 véhicules et plusieurs milliers d'engins de chantier) et les centaines de millions de clients qui parcourent et utilisent chaque année les routes, autoroutes concédées (environ 2 millions par jour), ainsi que les aéroports de VINCI Airports (près de 90 millions en 2015). Les campagnes de sensibilisation et d'information y sont récurrentes, ainsi que des formations spécifiques destinées aux personnes les plus exposées. Sur les réseaux de VINCI Autoroutes, l'élargissement à deux fois trois ou deux fois quatre voies des sections les plus fréquentées ainsi que l'agrandissement des aires de stationnement ont réduit les risques d'accident.

VINCI Autoroutes, évolution du trafic et des accidents

| | 2015 | 2005 | 2015/2005 |
|---|--------|--------|-----------|
| Réseau VINCI Autoroutes (en kilomètres) | 4 277 | 3 893 | 10 % |
| Trafic (en milliards de kilomètres parcourus) | 49 | 42 | 18 % |
| Nombre d'accidents | 10 818 | 10 686 | 1 % |
| Nombre d'accidents mortels | 71 | 103 | (31 %) |
| Nombre de tués | 82 | 116 | (29 %) |

Créée en 2011, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, mène différentes actions pour prévenir le risque routier, notamment l'hypovigilance et la consommation d'alcool au volant. Trois ans après son lancement, Roulons autrement, premier média participatif dédié à la sécurité routière et créé en partenariat avec l'association Ferdinand, continue de rencontrer une forte adhésion auprès d'un très large public. Cette plate-forme multimédia propose désormais près de 1 000 vidéos provenant de 30 pays et poursuit sa progression sur les réseaux sociaux. Réalisé à la demande de la Fondation VINCI Autoroutes et de l'association Ferdinand, le film *Ivresse* de Guillaume Canet a rencontré un large succès en 2014, notamment sur les réseaux sociaux, et a été primé au Prix de l'Innovation VINCI 2015, recevant le prix spécial Coup de cœur. Fortes de cette première réussite, la Fondation VINCI Autoroutes et l'association Ferdinand ont poursuivi leur partenariat avec la réalisation en 2015 du film *Le Bon vivant* par Olivier Nakache et Éric Toledano, diffusé dans les salles de cinéma des réseaux Gaumont-Pathé, UGC, Cinéville et des exploitants indépendants de la Fédération nationale des cinémas français, et par des chaînes de télévision partenaires (France 2, BFMTV, TF1, M6).

Par ailleurs, la Fondation VINCI Autoroutes a poursuivi son programme de prévention sur le risque de somnolence au volant en proposant notamment, lors des grands départs, des espaces sieste et des opérations « café offert » sur les aires d'autoroute. L'application mobile Roulez éveillé, conçue en partenariat avec le Centre d'investigations neurocognitives et neurophysiologiques de l'université de Strasbourg (CI2N), permet aux conducteurs de tester leur niveau d'éveil avant le départ ou lors de pauses, et offre depuis juillet 2015 une séance de sophrologie en podcast. À l'occasion des départs en vacances de Noël 2015, la Fondation a également présenté les résultats d'une étude intitulée : « Les parents au volant : des exemples pour leurs enfants », réalisée avec Ipsos et le Pr Daniel Marcelli, psychiatre spécialiste des enfants et des adolescents, laquelle a été relayée largement par les médias.

3.5 Droits humains

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation de ces droits. VINCI s'adosse aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour définir sa stratégie. VINCI a initié une cartographie des risques « droits humains » à destination des salariés et des sous-traitants intervenant sur ses chantiers. Les enjeux les plus importants du Groupe concernent la préservation de l'intégrité physique et mentale, le droit à un salaire et à des conditions de travail décents, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, l'interdiction du recours au travail des enfants, l'interdiction du recours au travail forcé et enfin le respect des droits fondamentaux des populations locales.

VINCI dispose depuis 2013 de son propre comité Droits humains, qui réunit notamment des directeurs des ressources humaines d'entreprises actives dans des territoires potentiellement sensibles. Des sessions de sensibilisation sont organisées pour mettre à jour les connaissances des collaborateurs dans le domaine des droits humains, en fonction de l'évolution de la réglementation internationale. Un guide sur les standards VINCI en matière de droits humains est en cours de réalisation. Réunissant les collaborateurs des différentes entités du Groupe, ce travail aboutira à des standards applicables partout dans le monde. Par ailleurs, le sujet des droits humains est également abordé dans la nouvelle version d'Advance, outil d'auto-évaluation développement durable de VINCI utilisé par les comités de direction des entreprises.

VINCI est implanté au Qatar par le biais de sa joint-venture QDVC. Cette société agit depuis de nombreuses années pour améliorer les conditions de travail et de vie de ses salariés, et combat toutes formes d'atteinte aux droits humains. QDVC s'assure par des procédures strictes que ses salariés bénéficient de la liberté de mouvement : ils possèdent tous un permis de résidence qatari, document essentiel pour se déplacer dans le pays. Tous les employés ont accès à un coffret sécurisé dans lequel ils peuvent stocker leur passeport

et en disposer quand ils le désirent. Quand les salariés de QDVC souhaitent quitter leur emploi, QDVC leur délivre une autorisation de sortie de l'entreprise (Non Objection Certificate – NOC). Un Exit Permit est de la même façon délivré aux travailleurs souhaitant quitter le pays. Pour lutter contre la mise en servitude, QDVC a mis en place des processus robustes de sélection des agences de recrutement dans les pays d'origine (Bangladesh, Inde, Népal...), avec des règles très précises sur les montants pris en charge par QDVC (billets d'avion, visas, visites médicales...), étant entendu que les travailleurs migrants ne doivent supporter aucun frais.

Par ailleurs, QDVC porte une attention particulière aux conditions de vie et d'hébergement de ses travailleurs migrants. Aujourd'hui, les deux sites d'hébergement, possédés par QDVC, sont en ligne avec les standards de la Qatar Foundation.

Début 2015, suite à la publication de plusieurs articles de presse sur les conditions de vie et de travail des travailleurs migrants au Qatar, VINCI a initié plusieurs missions, associant notamment une délégation de représentants syndicaux composée d'une représentante de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), deux administrateurs salariés, le secrétaire général du comité de Groupe européen de VINCI et de représentants du monde associatif. L'objectif de ces missions était de leur faire découvrir la réalité des chantiers du Groupe et les conditions de travail et de vie sur place.

Courant 2015, pour s'assurer que les mesures mises en place par QDVC étaient effectives, VINCI a décidé de diligenter une étude d'impact sur les droits de l'homme chez QDVC (Human Rights Impact Assessment). La méthodologie utilisée repose sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits humains et aux entreprises. Un comité d'experts internationaux indépendants, émanant d'institutions de référence sur le sujet (l'Organisation internationale du travail, l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, le Danish Institute for Human Rights, la Qatar Foundation et la Commission consultative sur les droits de l'homme en France), a été associé à cette démarche sur l'aspect méthodologique et le suivi des recommandations. Pour réaliser cette étude, VINCI a mandaté un tiers indépendant : Business for Social Responsibility (BSR), une organisation à but non lucratif au réseau mondial.

4. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français et sur les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI G4) – tableau de correspondance pages 327 et 328.

4.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- · Pour les indicateurs sociaux :
- d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
- d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol);
- d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français et anglais).
- Pour les indicateurs environnementaux :
- d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en deux langues (français et anglais);
- d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français et anglais) ;
- d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français et anglais). Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

En 2010, le Groupe a initié un processus d'accélération du reporting social et environnemental. Cela a pour conséquence :

- la mise en place de nouvelles méthodes d'anticipation sur l'ensemble des indicateurs sociaux, applicables depuis 2011 à l'ensemble des entités ;
- un décalage de la période de référence du reporting environnemental d'un trimestre (la période de référence de l'année N étant dorénavant du 1er octobre N 1 au 30 septembre N), applicable dès 2010 à l'ensemble des entités.

4.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial ;
- le reporting environnemental, en 2015, couvre 98 % du chiffre d'affaires mondial.

Pour certains indicateurs environnementaux spécifiques, la couverture des indicateurs publiés peut cependant être plus réduite. Le reporting des déchets est aujourd'hui fiabilisé sur un périmètre couvrant 63 % des activités du Groupe (VINCI Autoroutes, VINCI Energies, VINCI Construction UK, Eurovia, VINCI Airports hors Cambodia Airports, autres concessions). Celui relatif aux matières premières couvre les activités de VINCI Autoroutes et Eurovia. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser le reporting de ces indicateurs sur l'ensemble des activités du Groupe pour lesquelles ces indicateurs sont pertinents.

Sur les périmètres susvisés, depuis l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf pour les entités suivantes qui restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle :

- VINCI Construction Grands Projets : l'ensemble des projets ;
- Soletanche Freyssinet: Grupo Rodio Kronsa (Espagne).

Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

En cas de variation de périmètre :

- périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N ;
- périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N + 1.

Variations significatives du périmètre au titre de l'exercice 2015 :

- acquisition par VINCI Energies de la société Orteng Engenharia (Brésil), en mars 2015 ;
- acquisition par VINCI Construction de la société HEB (Nouvelle-Zélande), en août 2015.

De plus, le reporting environnemental couvre désormais la quasi-totalité des concessions avec l'intégration du Stade de France, du Mans Stadium ainsi que des concessions autoroutières de Granvia (Slovaquie) et Gefyra (Grèce).

Les données sociales 2014 ont été retraitées pour les pôles suivants :

- VINCI Autoroutes et VINCI Concessions, suite à la cession de Cofiroute Participations (Cofiroute UK et US) à VINCI Highways au 1er janvier 2015 ;
- VINCI Energies et VINCI Construction, suite à la cession de Faceo FM UK et Powertest Ltd à VINCI Plc.

Ces cessions entre entreprises du Groupe expliquent les variations de périmètre des données 2014 sur les indicateurs suivants : taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle d'activité, répartition des effectifs féminins par pôle d'activité et évolution, répartition des collaborateurs en situation de handicap par pôle d'activité et évolution.

Pour trois acquisitions, les indicateurs sociaux listés ci-dessous n'ont pas été reportés au titre de l'exercice 2015, du fait de leur intégration au cours de l'année :

- Orteng Engenharia (Brésil): effectif « embauches première expérience »; stagiaires écoles; entretiens individuels; personnel temporaire; handicap et inaptitude; dépenses de formation et répartition des heures; relations sociales;
- HEB (Nouvelle-Zélande): effectif « embauches première expérience » ; personnel temporaire ; dépenses de formation et répartition des heures ; entretiens individuels ; sécurité ; absentéisme ; relations sociales ; handicap et inaptitude ;
- APX (France deux sociétés au total) : personnel temporaire ; handicap et inaptitude (non intégré pour une société) ; effectif « embauches première expérience » (non intégré pour une société) ; effectif « mobilité interne » (non intégré pour une société) ; stagiaires écoles (non intégré pour une société) ; entretiens individuels ; dépenses de formation et répartition des heures (non intégré pour une société).

4.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur quatre niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- les lignes directrices de la GRI G4;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces quatre niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie/ $\mathrm{CO_2}$ et eau ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- $\bullet\,$ la formation et la sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Ces cinq familles d'indicateurs sont issues :

- des indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- des lignes directrices de la GRI G4.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

4.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites, du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

La présence de sous-traitants sur de nombreux sites pose la question de l'inclusion de leurs activités au reporting environnemental. À ce jour, leurs données sont incluses lorsque celles-ci tiennent de la responsabilité directe de VINCI (services ou ressources fournis par VINCI).

Le guide méthodologique de reporting environnemental laisse la possibilité de calculer les données environnementales sur la base des dépenses et de prix unitaires moyens sur la période de référence en cas d'absence de données sources. Cette démarche a notamment été mise en œuvre concernant les chantiers de VINCI Construction France, de Soletanche Freyssinet en France et au sein des délégations françaises et de la plupart des délégations internationales d'Eurovia. En France, les prix unitaires moyens sont issus des sources suivantes : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (consommation de carburants), portail Internet Eaufrance – le service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques (consommation d'eau).

La quantité totale de déchets générés et le pourcentage de déchets recyclés de VINCI Construction UK sont basés sur des estimations de taux de remplissage des bennes de déchets tenant compte de la nature et de la densité des déchets concernés.

Les consommations d'eau reportées couvrent à ce jour l'ensemble des consommations achetées. L'eau prélevée directement dans le milieu, suivie pour les activités de concession, fait désormais l'objet d'un reporting consolidé. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser ce reporting à un périmètre plus large.

Le nombre de projets labellisés est limité au périmètre de VINCI Construction. Un projet ayant plusieurs certifications sera compté plusieurs fois. Seuls les projets livrés dans l'année sont pris en compte.

Les consommations totales d'énergie sont exprimées en MWh PCS. Les facteurs de conversion retenus sont 0,0104 MWh/litre, 12,027 MWh/tonne et 4,839 MWh/tonne pour, respectivement, les carburants, le fuel lourd et le charbon (lignite). Les facteurs de conversion retenus sont issus de la Base Carbone de l'Ademe (données 2012).

Les gains de carburant par passage en voie de télépéage ont été validés en 2012 par un bureau d'études indépendant et partagés avec l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA):

- pour les véhicules légers : 0,03 l de carburant économisé par passage ;
- pour les poids lourds : 0,3 l de carburant économisé par passage.

Le calcul des gains CO₂ repose sur l'hypothèse que l'ensemble des véhicules utilisent du gazole comme carburant. Seules les émissions liées à la combustion sont prises en compte. Les émissions amont (production du carburant) ne sont pas comptabilisées.

L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute est calculé à l'aide d'un outil développé par l'ASFA et tient compte des kilomètres parcourus par les clients (payants ou gratuits) sur les réseaux de VINCI Autoroutes durant l'exercice. Le profil des vitesses par classe de véhicule utilisé est le profil à 130 km/h paramétré par défaut dans l'outil, le trafic est supposé fluide à 100 %. Le calcul ne tient pas compte de l'effet des pentes ni de celui des radars. La zone d'influence des péages est supposée être de 0,1 km. Le réseau est supposé être entièrement interurbain.

Le rapport annuel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée. Il est à noter que les données publiées dans le rapport annuel 2014 du groupe VINCI n'ont fait l'objet d'aucune correction au cours de l'exercice 2015.

Les maladies professionnelles sont définies comme les maladies contractées suite à une exposition prolongée à un risque professionnel (bruit, produit toxique, posture, etc.) et reconnues comme telles par la réglementation en vigueur, lorsqu'une telle réglementation existe. La comptabilisation des jours d'absence pour maladies professionnelles prend en compte les jours perdus pour les maladies déclarées comme professionnelles et reconnues comme telles, lorsqu'une telle réglementation existe. Le Groupe maintient ses efforts de sensibilisation des filiales pour harmoniser les pratiques.

Il est à noter également que, pour les deux sociétés ci-dessous, les indicateurs sociaux listés n'ont pas été reportés au titre de l'exercice 2015 :

- Exprom (Maroc): la participation du Groupe dans cette société est devenue majoritaire fin septembre 2015 et n'a donc pas été consolidée avant le 1^{er} octobre 2015 : effectif « embauches première expérience », stagiaires écoles, entretiens individuels, handicap et inaptitude, dépenses de formation et répartition des heures, relations sociales, absentéisme ;
- Quadix (France): acquisition de cette société début octobre 2015 et report de l'intégration dans le reporting social en 2016.

4.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision III, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les paliers (directions des pôles): chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la direction des Ressources humaines Groupe;
- deuxième phase : la DRH Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à la cohérence de celles-ci.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle/sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central via le système de consolidation Vision III. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau Groupe par la délégation du Développement durable. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les variations jugées significatives font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

4.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2003 un avis à ses commissaires aux comptes sur la remontée des informations sociales et environnementales. En 2015, un commissaire aux comptes a été nommé organisme tiers indépendant chargé de vérifier l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans la partie Informations sociales, environnementales et sociétales. La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées pages 213 à 215.

